

- **REGION GUADELOUPE** - Assemblée plénière ordinaire du 13 Mars 2017.

**Assemblée Plénière ordinaire
du Conseil Régional de la Guadeloupe**



Région Guadeloupe

Lundi 13 Mars 2017



Hôtel de Région

Basse-Terre

- **REGION GUADELOUPE** - Assemblée plénière ordinaire du 13 Mars 2017.

Direction du Cabinet
Direction des assemblées

Séance du lundi 13 mars 2017

FEUILLE DE PRESENCE

NOM	PRENOM	PRESENT	ABSENT	OBSERVATIONS
ARMOUGON	Betty	+		
BAILLET	Patricia	+		
BAJAZET	Clodomir		+	Procuration à Mme Annick DESTOUCHES
BAPTISTE	Christian		+	
BARDAIL	Jean	+		
BONDOT-GALAS	Gersiane	+		
BREDENT	Georges	+		
BRUDEY	Hilaire	+		
CELIGNY	Maguy	+		
CEROL	Nita	+		
CHALUS	Ary	+		
CHRISTOPHE	Jean-Claude	+		
CONVERTY-VEROIX	Ginette	+		
CORNANO	Audry	+		
COURTOIS	Jean-Philippe	+		
DAGONIA	Sylvie	+		
DECASTEL	Monique	+		
DESTOUCHES-ABELA	Annick	+		
DURIMEL	Harry	+		
FAITHFUL-VELAYOUDOM	Lucianne	+		
GUSTAVE-DIT-DUFLO	Sylvie	+		
HERMIN	Georges	+		
HUBERT	Jean-Marie	+		
LINON	Jennifer	+		
LOSBAR	Guy	+		
LUREL	Victorin	+		
MOLINIE	Louis		+	Procuration à M. Bernard PANCREL
MOUNIEN	Marie-Camille	+		
NELSON	Jean-Claude	+		
PANCREL	Bernard	+		
PELAGE	Camille	+		
PENCHARD	Marie-Luce		+	Procuration à M. le Président A. CHALUS
PERRAN	Diana	+		
PETRO	Corinne	+		
SAINSIY	Jean-Louis	+		
SAMUEL-CESARUS	Valérie	+		
SERVA	Olivier	+		
TAILLEPIERRE-DEVARIEUX	Sonia	+		
THEOPHILE	Dominique	+		
TROBO-THOMASEAU	Marie-Eugène		+	Procuration à Mme GUSTAVE DIT DUFLO
VAINQUEUR -CHRISTOPHE	Hélène	+		

Le président du conseil régional, Ary CHALUS, certifie l'exactitude des présences à la 1^{ère} séance plénière ordinaire de 2017 du lundi 13 mars 2017.

- REGION GUADELOUPE - Assemblée plénière ordinaire du 13 Mars 2017.



1ère réunion plénière de l'exercice 2017

Lundi 13 Mars - 15 H 00

Hôtel de Région- Basse-Terre

ORDRE DU JOUR

- 1- Adoption du procès-verbal de l'assemblée plénière du 28 décembre 2016;
- 2- Rapport et annexes introductif au débat sur les orientations budgétaires;
- 3- Répartition du produit prévisionnel de la taxe spéciale de consommation sur les carburants;
- 4- Questions diverses.

- **REGION GUADELOUPE** - Assemblée plénière ordinaire du 13 Mars 2017.

OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR M. ARY CHALUS, Président du Conseil Régional

(Il est procédé à l'appel des présents)

Mme Jennifer LINON. - Le quorum étant atteint, nous pouvons valablement délibérer.

M. Ary CHALUS - Merci Jennifer.

Je souhaite la bienvenue à Monsieur Jocelyn JALTON, Président du Conseil Economique et Social Régional, à Monsieur Jean-Jacques JEREMIE, Président du Conseil de la Culture, de l'Education et de l'Environnement, à Monsieur Guillian BERTIN, conseiller régional junior.

Bienvenue également à Monsieur KLOPFER du Cabinet KLOPFER qui nous présentera l'analyse rétrospective et prospective du budget 2017.

L'ordre du jour d'aujourd'hui est le suivant ;

1. Adoption du procès-verbal de l'assemblée plénière du 28 décembre 2016.
2. Rapport introductif au débat sur les orientations budgétaires de l'exercice 2017.
3. Répartition du produit prévisionnel de la taxe spéciale de consommation sur les carburants.
4. Questions diverses.

Est-ce qu'il y a des questions diverses ?

Donc je demande à l'Assemblée de bien vouloir accepter un point supplémentaire : Exonération d'octroi de mer sur l'important d'un cyclotron et de ses accessoires.

Est-ce qu'il y a des oppositions ?

Pas d'abstention ?

Merci à vous collègues.

- **REGION GUADELOUPE** - Assemblée plénière ordinaire du 13 Mars 2017.

DISCOURS D'OUVERTURE PAR M. ARY CHALUS, Président du Conseil Régional

M. Ary CHALUS. - Mesdames et Messieurs, chers collègues conseillers régionaux, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Régional des jeunes, Monsieur le Président du CESR, Madame, Messieurs les Membres du CCEE, Mesdames, Messieurs, chers collègues, chers invités, pour cette année 2017, je vous invite « à unir nos voix en un bouquet de cris, à briser les tympanes de nos frères endormis, sur la proue ardente de nos îles... »

En cette année 2017, que nous avons consacrée au poète Guy TIROLIEN, je vous appelle à unir nos voix. Plus que de simples mots, un appel à nous-mêmes, à nous transcender, et affronter ensemble les défis de l'avenir. Ces défis sont nombreux, nous le savons, et une évolution positive de la situation de la Guadeloupe impose une approche politique plus solidaire et responsable.

Des signes encourageants apparaissent. Ils laissent entrevoir que nous sommes sur la bonne voie :

- Augmentation de la fréquentation touristique, je salue d'ailleurs l'annonce de la réouverture de l'hôtel Arawak, dossier sur lequel notre collectivité s'implique avec détermination.

- Au 3^{ème} trimestre 2016, l'emploi salarié privé augmente de 1,7 % sur un an, après une première hausse de 2,1 % en fin juin 2016. La hausse concerne plusieurs secteurs clefs : l'agriculture, + 7,5 %, l'industrie + 3,0 %, et les services + 2,6 %. Aussi, ce débat sur les orientations budgétaires sera l'occasion de rendre claires les perspectives budgétaires que nous avons fixées pour le prochain exercice, ainsi que des choix budgétaires prioritaires pour l'année 2017.

Cependant, j'aimerais avant toute chose mettre un terme au débat de chiffres passés, et mettre fin à ce jeu des acteurs dans lequel la population ne se retrouve pas. Mesdames et Messieurs les élus, chers collègues, les faits sont têtus, et je le dis sans triomphalisme, mais avec regret, nous avons raison !

Les documents budgétaires de l'année 2016 ont été réalisés dans un contexte de fin de campagne électorale, de ce fait, nous nous sommes retrouvés dans un jeu des acteurs brouillant nos alertes auprès de la population. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle nous avons fait appel à un organisme extérieur pour réaliser l'audit de la Région.

Cet audit a fait des révélations, et c'est fort de ces révélations que nous avons dénoncé la dégradation de l'épargne, le nombre faramineux de factures impayées, le fort endettement.

- **REGION GUADELOUPE** - Assemblée plénière ordinaire du 13 Mars 2017.

Au terme de 2016, il apparaît que nous avons raison.

Les principaux indicateurs budgétaires de l'année 2016 nous enseignent que :

- La capacité de désendettement de notre collectivité a fait passer de 6,3 ans en 2015, à 4,7 ans en 2016, soit un niveau beaucoup plus conforme avec les principes de bonne gestion.
- L'épargne brute de la collectivité est passée de 19,6 % en 2015, à 23,3 % en 2016, soit une situation bien plus acceptable pour nos futurs investissements.
- La dette régionale a été réduite à moins de 16 M€.

Ainsi, le rapport d'analyse, adossé à ces orientations budgétaires traduit la reprise d'une nouvelle trajectoire budgétaire, bien plus favorable aux finances de notre collectivité. Cette nouvelle trajectoire permettra à terme de rétablir les équilibres nécessaires pour permettre une projection favorable sur le long terme. En effet, en tant que responsable politique, nous avons l'obligation de dire ce que nous faisons, et de réaliser ce que nous avons dit. C'est dans cet esprit que nous avons engagé un toilettage rigoureux des engagements de notre collectivité.

Le volume d'autorisation de programmes est passé de 502 M€ en 2015 à 445 M€ en 2016, soit un effort de 57 M€. Ce travail doit être poursuivi afin de dégager de nouvelles marges de manœuvre budgétaires, et dès lors, asseoir en profondeur la politique pour laquelle nous nous sommes engagés, et avons été élus.

La situation budgétaire régionale impose une utilisation efficiente des autorisations de programmes, et des crédits de paiement. Nous obtiendrons ce résultat par une meilleure ingénierie des modes de gestion, grâce notamment, à une relecture de nos dispositifs d'intervention, dans la culture, le sport, le logement, l'habitat, par une refonte des projets prioritaires, sur la base d'investissements productifs (développement durable, économies d'énergie, reprise des infrastructures de réseaux routiers, numériques et énergétiques...).

A ce stade, il est important de noter que l'ingénierie financière va dorénavant irriguer l'ensemble du processus de décision de notre collectivité.

Cette nouvelle exigence, nous la devons à nos concitoyens, et particulièrement, à nos acteurs économiques, pour une meilleure gestion de la commande publique régionale. Il ne s'agit plus d'annoncer des opérations nouvelles, et importantes, sans qu'elles ne soient traduites par une véritable exécution, et qu'elles aient un impact bénéfique sur l'économie, pour les conditions de vie des guadeloupéens. Un exemple : finalisation du pont de la Rivière Noire. Nous l'avons dit, on a essayé de le démentir, c'était écrit en AP mais il n'y a pas de crédit de paiement. Après avoir

- **REGION GUADELOUPE** - Assemblée plénière ordinaire du 13 Mars 2017.

sécurisé son financement, nous livrerons aussi le Cyclotron dès cette année, et n'oublions pas les travaux du lycée de Baimbridge qui était écrit en AP sans crédit de paiement.

L'année 2016 est désormais derrière nous. Ces orientations budgétaires précèdent le vote du budget 2017, et correspondent à ce que j'appellerai désormais l'an I de notre majorité, grâce à un nouveau cadre financier.

Aux guadeloupéens qui nous regardent et qui nous écoutent, je veux les rassurer en leur rappelant que notre ambition est de présider positivement, en pleine responsabilité, aux destinées de notre pays, demeure intact. Le cœur de notre programme « changez d'avenir » est intact, il bat même plus fort.

Nous sommes plus que jamais mobilisés pour faire face et répondre positivement à vos attentes, dans un contexte législatif et réglementaire renouvelé.

Si, durant cette première année de mandature, nous nous sommes employés à affirmer notre volonté politique, et à nous donner une méthodologie de travail, aujourd'hui, les résultats de notre rigueur et de notre gestion responsable sont visibles. Nous avons réussi à améliorer notre capacité d'engagement, en réduisant notre niveau d'endettement, avec pour finalité, de construire la Région 2030, et parvenir à une Région durablement stratégique.

Pour y parvenir, nous avons mis en place un vrai dialogue de performance avec les organismes extérieurs de la Région, pour plus d'efficacité dans les politiques régionales, pour plus de visibilité des actions menées au quotidien, par notre collectivité.

En agissant ainsi, nous ne tournons pas le dos à notre principe fondateur, celui de mettre les guadeloupéens au centre de nos actions, en réaffirmant avec force que ce n'est pas aux guadeloupéens de s'adapter au fonctionnement de la Région, mais bien l'inverse.

Ces dialogues de performance sont nécessaires et légitimes, car ils interviennent dans un contexte législatif et financier renouvelé, où il nous est demandé de faire davantage, avec moins de moyens. C'est la condition *sine qua non* d'une collectivité régionale stratégique, agile et réactive aux attentes de nos concitoyens. Là où certains veulent y voir une volonté destructrice, nous soutenons le choix de l'optimisation.

Ce dialogue de performance se traduit par la refonte de Guadeloupe Expansion, refonte que nous assumons. Là où d'autres veulent y voir une volonté de désintégration, nous proclamons la recherche des synergies et de cohérence, à l'instar de la réflexion que nous menons, pour le rapprochement de l'École de la 2^{ème} chance et de Guadeloupe Formation pour répondre à

▪ **REGION GUADELOUPE** - Assemblée plénière ordinaire du 13 Mars 2017.

l'exigence de visibilité, de modernité dans la gestion de lisibilité et de rationalité, pour plus d'efficacité des politiques régionales.

Nous revendiquons la rationalisation de notre politique de coopération inclusive, par une relecture des missions de l'Institut de coopération franco-caraïbe. Nous recherchons la performance et l'efficacité, en transformant le Macte en établissement public de coopération culturelle, dans une grande concertation, avec les acteurs de la culture et du patrimoine guadeloupéen.

Ces dialogues de performance ne s'appliquent pas uniquement aux structures rattachées à la Région, ils doivent également être appliqués au sein même de nos services.

La Région se devait d'être en cohérence, et de donner l'exemple, cela commence avec la refonte de l'organigramme régional, un organigramme qui donne plus d'efficacité dans la concrétisation de nos orientations politiques.

La nouvelle équipe d'encadrement va devoir répondre aux six axes majeurs de cette nouvelle trajectoire administrative, à savoir :

- L'expertise au cœur du fonctionnement du quotidien de l'administration, et le développement des compétences d'ingénierie,
- La traduction opérationnelle de l'ensemble des politiques publiques du programme de la nouvelle équipe régionale, avec un souci de réactivité et de transparence de leurs processus de décision,
- La rationalisation et la simplification des dispositifs d'accompagnement, pour plus de qualité de service,
- La juste proximité sur l'ensemble de notre territoire pour améliorer l'efficacité,
- Inscrire l'humain au cœur du changement, par le recrutement de personnes en situation de handicap dans les services et structures satellites,
- Le respect de l'égalité réelle, entre les femmes et les hommes, notamment sur les postes d'encadrement à compétences égales.

Mesdames et Messieurs, nous devons tous être conscients que ce n'est pas à l'agriculteur, au pêcheur, au chef d'entreprise, au jeune porteur de projet de comprendre et de subir le processus administratif, lorsqu'ils font appel à notre collectivité et aux fonds européens. Ni au sportif de subir un retard de subvention essentielle dans sa préparation et sa progression. Encore moins, à

- **REGION GUADELOUPE** - Assemblée plénière ordinaire du 13 Mars 2017.

l'étudiant de l'université des Antilles, ou de l'IFSI à subir le calendrier budgétaire de nos services, alors même qu'il doit se consacrer à la réussite de ses examens pour construire son avenir.

Le temps de l'entreprise n'est pas celui de l'administration. Pour ces raisons, les délais doivent être raccourcis, car nous ne le savons que trop bien, le temps perdu ne se rattrape pas, pire, il tue l'entreprise. La Région Guadeloupe ne peut pas être le chef de file du développement économique et mettre en péril le développement des entreprises locales, nous ne pouvons l'accepter !

En 2017, notre administration doit se retrousser les manches, et doit changer de rythme, et de cap. Les nombreux talents de nos collaborateurs doivent être au service de cette réactivité, de la performance des réponses apportées et j'y veillerai personnellement.

Je formule l'engagement suivant : de faire en sorte d'ici les deux prochaines années, que le taux d'exécution de notre budget soit systématiquement de l'ordre de 85 % voire plus.

Avec la nouvelle organisation et les moyens mis en œuvre, notamment dans le système d'information, nous devons augmenter significativement la consommation des fonds européen, être à l'affût de toutes les sources de financement que permettent les nouvelles compétences issues de la loi NOTRe. Chers collègues, chers collaborateurs, réduire les délais de paiement, et augmenter le taux de réalisation contribuerait positivement à inscrire notre Guadeloupe dans un cercle vertueux.

A travers ces orientations budgétaires, nous voulons recentrer l'action régionale sur le développement économique, en assurant, et en assumant pleinement notre rôle de chef de file du développement économique et de l'appui aux entreprises. Je m'adresse, en direction des artisans : nous injecterons 10 M€, en associant la Chambre des métiers, afin de soutenir fortement des actions d'amélioration des conditions de vie des foyers modestes, en réformant notre dispositif d'aide régionale de solidarité, en matière d'amélioration de l'habitat.

Avec ces mesures, nous ciblons la résorption de l'habitat insalubre d'une part, mais c'est aussi une mesure de relance de l'économie, au profit des petites entreprises du BTP. En effet, nous repositionnerons l'ARSAH, de manière à ce que le financement des travaux bénéficie, bien plus directement qu'aujourd'hui, aux artisans, et petits entrepreneurs, tout en veillant à ce que cet effort impacte l'ensemble de l'archipel.

Au-delà de l'indiscutable priorité que doit constituer la réponse à la demande de l'accompagnement des foyers les plus fragiles, les mesures de soutien aux très petites entreprises sont indispensables pour notre économie. A l'adresse des TPE, des PMI, j'annonce la

- **REGION GUADELOUPE** - Assemblée plénière ordinaire du 13 Mars 2017.

création d'un prêt de croissance TPE de 1,5 M€, qui permettra l'octroi de montants inférieurs à 50 000 € d'une subvention. Ce prêt pourra intervenir en complément d'une aide régionale, ou d'un prêt d'honneur. Il ne sera pas assorti de l'obligation d'obtention préalable d'un prêt bancaire. Cette approche porte déjà ses fruits. A travers Initiative Guadeloupe, 193 entreprises ont été accompagnées en 2016, dont 80 % d'entreprises nouvellement créées, et 346 emplois directs créés ou maintenus. Mais plus encore qu'un financement, c'est un accompagnement pertinent, qui permet d'atteindre le taux de pérennité des entreprises soutenues de 70 % au bout de trois ans.

Chef de file du développement économique, notre volonté est de parvenir rapidement à une meilleure lisibilité des mesures de soutien de nos interventions économiques, et ce, au bénéfice de porteurs de projets et de chefs d'entreprises.

Associée aux pépinières d'entreprises ou aux incubateurs, la collectivité régionale entend valoriser les nouveaux modes de financements participatifs, et accompagner les projets innovants, au travers de fonds de capital-risque dédié. Aussi, il a été nécessaire de redéfinir et de clarifier le rôle de chacun de nos instruments financiers, et refondre leurs dispositifs d'accompagnement, en faveur de toutes les entreprises.

En premier lieu, nous entendons rapidement clarifier les champs de compétence du fonds d'investissement de la Région Guadeloupe (FIRG) et de la SEM Patrimoniale. Nous rappelons le rôle stratégique du FIRG dans l'accompagnement des entreprises : cet accompagnement n'a pas vocation à être permanent, il doit durer le temps que l'entreprise aidée prenne véritablement son essor. La SEM Patrimoniale doit, elle, réaliser des interventions de type holding dans certaines entreprises. En accord avec les actionnaires, nous proposerons une nouvelle orientation de ces actions, un champ d'intervention précis et cohérent, dans les secteurs jugés stratégiques tels l'énergie, le tourisme et le numérique.

La politique d'aménagement du territoire, et de rattrapage en termes d'infrastructures sera notre principal atout touristique. L'investissement de la Région dans les grands équipements structurants et notre réseau routier renforcera l'attractivité du territoire, ce qui favorisera le développement et la croissance du secteur touristique.

En supplément, et pour compléter nos dispositifs d'accompagnement, nous annonçons le lancement prochain, d'ici fin mars 2017, d'un nouveau fonds de garantie régional géré par la BPI. Cofinancé par le FEDR, ce fonds permettra de garantir jusqu'à 75 % ce prêts aux entreprises sur la base de critères d'éligibilité qui seront arrêtés par nos services. Nous y consacrerons 5,3 M€, soit une partie du remboursement par l'AFD des fonds investis par la Région Guadeloupe, sur le

- **REGION GUADELOUPE** - Assemblée plénière ordinaire du 13 Mars 2017.

fonds DOM. Ce fonds ciblera principalement les entreprises en phase de création car ce sont elles qui ont le plus de difficultés à accéder aux prêts bancaires.

Par ailleurs, un dispositif spécifique sera créé pour les secteurs de l'agriculture et de la pêche, qui ne pourront émarginer directement à ce fonds.

Nous allons soutenir l'économie et être au plus près des entreprises sur le terrain.

Sensibilisé aux difficultés que rencontrent de nombreuses entreprises et les travailleurs indépendants, dans la gestion de leurs obligations sociales, le Conseil Régional a sollicité la Caisse Générale de Sécurité Sociale et le Régime Social des Indépendant Antilles Guyane pour mettre en place un dispositif visant à l'amélioration des relations des entreprises avec ces deux structures. Afin de rendre opérationnel ce nouveau dispositif régional, nous déploierons une quinzaine de conseillers qui seront sur le terrain, partout dans l'archipel, auprès des entreprises, pour les assister dans la gestion de leurs obligations sociales. Nous avons déjà reçu plus de 150 CV en ce sens.

La Caisse Générale de Sécurité Sociale et le RSI s'engagent à dispenser à ces conseillers une formation préalable au lancement de l'opération. Ces conseillers bénéficieront aussi d'un accompagnement par un cadre de la Direction du recouvrement de la Caisse Générale de Sécurité Sociale, qui sera désigné comme responsable de projet.

Les programmes opérationnels de l'investissement (POI) doivent être accessibles à tous. C'est pourquoi nous avons validé la mise en place de techniciens mobiles formés au dispositif, afin de mieux nous adapter aux porteurs de projets, et non l'inverse.

Concernant le logement également, j'annonce la mise en place d'un dispositif nouveau, afin de favoriser la contractualisation avec les bailleurs, pour réussir le défi de l'amélioration de l'habitat, et ainsi éviter que 200 000 € disparaissent, sans que les familles ne sachent pourquoi.

Nous veillerons à ce que ces orientations prospectives soient exécutées, et feront notre devise suivante : « un engagement, une exécution ».

Respecter nos engagements, il en a aussi été question en matière de politique énergétique. La programmation pluriannuelle de l'énergie de la Guadeloupe a été validée par le Conseil Supérieur de l'Energie, et par le Conseil National de la Transition Ecologique. Ces deux Conseils nationaux ont souligné la grande qualité des documents produits, et présentés le 21/22 février par notre délégation régionale, conduite par Maguy CELIGNY.

- **REGION GUADELOUPE** - Assemblée plénière ordinaire du 13 Mars 2017.

Avec une première période de mise en œuvre à l'horizon 2018, puis une échéance à 2023, la PPE de la Guadeloupe vise à la fois des objectifs ambitieux de maîtrise de la demande d'énergie, en respectant les besoins de développement du territoire, et en donnant la priorité à la valorisation des énergies renouvelables locales.

Le 1^{er} janvier 2017, l'Agence des aires marines protégées, l'Atelier technique des espaces naturels, l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques et Parcs nationaux de France regroupent leurs compétences pour réer l'Agence française pour la biodiversité. Le texte de loi précise que la Région et l'AFB peuvent créer conjointement des agences nationales de la biodiversité. Avec l'Etat, nous partageons le constat que l'action publique, dans ce domaine devrait être conséquente et consensuelle pour continuer d'augmenter et de soutenir des politiques publiques et environnementales adaptées à notre territoire, à leurs atouts et à leurs contraintes. Nous mesurons l'intérêt qu'il y aurait pour la Guadeloupe de disposer d'une Agence régionale de la biodiversité, mais il nous semble plus cohérent de parfaire la décentralisation du pilotage de la politique environnementale. Nous souhaitons que les Agences exercent les missions de direction régionale de l'AFB dans une démarche bien comprise de cogestion Etat Région. C'est dans cette direction que nous poursuivons le travail de fond pour une vision plus solidaire et plus responsable de la gestion de notre patrimoine naturel.

L'aménagement de notre territoire et le développement économique ne peuvent être dissociés de la politique touristique, que nous souhaitons mener pour l'attractivité de notre territoire. Ici, il s'agira là encore de structurer les synergies et de préciser le levier que représente le CTIG pour la stratégie régionale.

Notre archipel constitue notre principale matière première. Ses femmes et ses hommes, son patrimoine naturel et culturel. Nos voisins proches de la Caraïbe, petites ou grandes îles, se sont organisés pour développer de façon coordonnée et cohérente leurs activités touristiques, ils en tirent aujourd'hui les bénéfices économiques considérables. En 2015, il y a 1,2 milliard de touristes de séjour qui génèrent 1 100 milliards d'euros de recettes sur l'organisation mondiale du tourisme. En 2015, ce sont près de 29 millions de touristes de séjour qui ont fréquenté la Caraïbe, générant 30 milliards de dollars de recettes. En Guadeloupe, nous avons accueilli plus de 500 000 touristes de séjour, qui ont dépensé chez nous plus de 600 millions de recettes, ce qui représente 6 % de notre PIB. Certes, la situation s'est améliorée, mais nous sommes loin du potentiel économique que l'actualité récente sur la bonne dynamique de ce secteur stratégique nous permet d'espérer. Une étude de l'INSEE nous montrait déjà en 2005 qu'en augmentant de 10 % nos recettes touristiques, nous aurions fait progresser notre PIB de 0,5 point, ce qui aurait permis de créer 570 postes de travail supplémentaires.

▪ **REGION GUADELOUPE** - Assemblée plénière ordinaire du 13 Mars 2017.

A travers le vaste chantier du développement touristique, je poursuis 5 objectifs :

- Celui d'atteindre pour la fin 2020 le chiffre d'un million de touristes pour une recette totale d'un milliard d'euros.
- De permettre que ces recettes profitent à l'ensemble de l'économie guadeloupéenne, (agriculture, commerces, services, art etc.) en instaurant des outils suivis et des mesures précises.
- De créer 1 000 emplois supplémentaires chaque année, grâce au développement touristique, et ses effets d'entraînement.
- De faire de notre archipel un exemple de réussite touristique et économique, une marque de référence internationale, et un pôle d'excellence touristique.
- De permettre à notre territoire de vivre avec son temps et d'être une terre d'innovation.

Nous y avons travaillé de façon précise, et les modalités pour y parvenir vous seront présentées très prochainement.

Ainsi, conformément à ces orientations, nous nous sommes portés acquéreurs de l'hôtel Saint-Georges. Une première estimation porte le montant des travaux à 1,8 M€, qui seront financés conjointement par le Conseil Régional et la SEM patrimoniale. La durée des travaux porte sur 12 mois, avec une ouverture programmée pour le deuxième trimestre 2018. La réouverture de Saint-Georges, outre le fait que cela créera à nouveau de l'emploi, s'inscrit dans une politique d'aménagement du territoire et de la réhabilitation de la région Basse Terre. Dans le même état d'esprit, nous accompagnons la réhabilitation et la montée en gamme de l'hôtel Arawak, et de la Vieille Tour. Notre objectif à court terme, est de contribuer à la modernisation de notre offre hôtelière.

Nous entendons aussi relancer une politique sportive moderne qui s'affirme notamment dans le cadre de notre politique régionale de rééquilibrage, et de modernisation des installations sportives. Je citerai :

- La réhabilitation de la piste d'athlétisme du CREPS, pour un montant de 2,4 M€, le CREPS dont le transfert à la Région est effectif depuis le 1^{er} janvier 2017.
- La réhabilitation du stade de Morne à l'Eau, l'éclairage public, le toit, la piste d'athlétisme,

▪ **REGION GUADELOUPE** - Assemblée plénière ordinaire du 13 Mars 2017.

- Les plans d'équipements sportifs du Moule que nous avons accompagnés, et aussi dans le cadre du plan **KANNER**, qui ont reçu 400 000 €, suite à la Coupe Davis, sur les engagements que j'avais pris, n'en déplaise à certains.

- Le stade de Baie-Mahault.

- Le golf de Petit-Bourg.

- Nous tenions aussi à accompagner Marie Galante, trop longtemps oubliée, en inscrivant dans notre plan d'actions immédiat l'achèvement du stade de Capesterre dont nous avons versé les 750 000 €.

- Le gymnase de Grand-Bourg et un plateau sportif à Saint-Louis de Marie Galante.

- Enfin, nous avons finalisé la réhabilitation du hall des sports de Rivière des Pères, longtemps fermé au détriment des jeunes guadeloupéens.

A travers cette politique sportive, nous voulons remettre en marche le « made in Guadeloupe » qui a produit tant de grands champions, tels que Marie-Josée PEREC, et bien d'autres, que dernièrement encore, notre plaisir de voir en guadeloupéen le premier sélectionneur d'une équipe vice-championne du monde en la personne de notre ami DINART.

Je veux insister sur le caractère global de ces investissements, en ligne avec notre volonté d'accompagner l'ensemble de communes.

Je suis le Président de tous les Guadeloupéens !

La mise en œuvre de la Conférence territoriale de l'action publique, qui est une nouvelle Instance instaurée par la loi de modernisation de l'Action publique territoriale et de l'affirmation des métropoles du 27 janvier 2014, pour coordonner tout projet nécessitant une intervention concertée et la manifestation concrète de cette concertation voulue et pleinement neuve de la nouvelle gouvernance régionale.

L'année 2016 a permis à la majorité régionale de renforcer ses interventions aux côtés des communautés d'agglomérations du SIAEAG et du Département pour accélérer le retour de l'eau dans les robinets des guadeloupéens.

Notre politique pragmatique consiste en des interventions en subventions d'investissement pour l'acquisition notamment de supprimeurs et la réalisation en urgence de petits travaux nécessaires pour augmenter la fiabilité des réseaux de distribution dans les zones où la situation est la plus difficile pour les résidents. C'est cette approche qui a conduit à la minoration des

- **REGION GUADELOUPE** - Assemblée plénière ordinaire du 13 Mars 2017.

conditions à Capesterre Belle Eau. Notre intervention a permis la mise en place de 2 suppressions au niveau du quartier de Fond Cacao, ainsi que d'un bypass et d'un automatisme, permettant la régulation et la distribution de l'eau sur les secteurs de Moulin à Eau.

La collectivité régionale, autorité de gestion des fonds européens participe à la sécurisation des investissements. En 2016, ce sont 11 dossiers eau du département qui ont été validés, pour un montant de 16,125 M€ dont 11,435 M€ de FEDER au titre du plan d'urgence visant à améliorer la qualité de l'approvisionnement en eau potable. On n'en parle pas assez souvent.

Bien que cette compétence ne soit pas celle de la Région, ces actions à court terme seront poursuivies, autant de fois que nécessaire. Mais nous ne perdons pas de vue notre objectif de long terme qui doit nécessairement passer par une modification de la gouvernance de ce service public vital pour les guadeloupéens. Plusieurs options sont à l'étude, à savoir :

- La création d'une structure unique de l'eau, ex-nihilo, composée d'EPCI, de la Région et du Département.
- La création d'une structure unique ex-nihilo composée des EPCI, de la Région et du Département en charge de la production ; la distribution, serait de la compétence des EPCI.
- Une refonte des statuts du SIEAG permettant l'intégration de la Région et du Département, et des EPCI favorables à cette option.

Je souhaiterais apporter quelques précisions sur la répartition de la taxe spéciale de consommation sur les carburants. L'article 266 quater du Code des douanes prévoit une taxe spéciale de consommation sur les carburants spécifique aux départements d'Outre-Mer. On rappellera que le code général des collectivités territoriales attribue à la Région la compétence pour répartir le montant de cette taxe. A cet égard, certains éléments de la répartition sont fixés directement par la loi :

- La part de 10 % du produit de la taxe revenant à la Région pour les opérations d'investissement d'intérêt régional,
- Les sommes nécessaires aux remboursements des emprunts souscrits par le Département pour le financement des travaux de voies antérieures au 3 août 1984,
- La part de 3 % du produit de la taxe destinée aux communes et EPCI de plus de 50 000 habitants ayant mis en place le service public de transports urbains de personnes ou ayant approuvé le plan de déplacement urbain.

- **REGION GUADELOUPE** - Assemblée plénière ordinaire du 13 Mars 2017.

Or, ce dispositif n'a jusqu'ici jamais été mis en œuvre, conformément à la loi. Il apparaît en effet que le Conseil Régional n'ait jamais délibéré pour décider de la répartition de la TSC. C'est dans ce contexte que la Région entend délibérer sur la répartition de la TSC afin de régulariser la situation actuelle où la répartition se fait en dehors de tout cadre légal, en modifiant la répartition de la TSC, telle qu'elle était pratiquée depuis 198. Bien entendu, le Conseil du Département a été alerté par courrier dès le 28 septembre 2016, puis en janvier 2017, sur notre intention de délibérer, en plus des échanges nombreux entre nos services.

De plus, il y a lieu de noter que l'article 15 de la loi NOTRe a prévu le transfert aux Régions des compétences relatives aux sports non urbains, réguliers ou à la demande, à compter du 1^{er} janvier 2017. Cela a conduit à une augmentation très forte des dépenses d'investissement, en lieu avec le réseau routier, à la charge de la Région, et à la mise aux normes anti sismiques des ouvrages qui y sont attachés. A ce titre, la convention cadre « plan séisme Antilles » signée avec l'Etat le 8 novembre 2016 indique une estimation des coûts liés à la mise aux normes de plus de 54 M€. Au regard de l'ensemble de ces éléments et de l'engagement régional à mieux accompagner toutes les communes, les communautés d'agglomérations et la communauté de commune de Marie Galante, bien qu'elles n'atteignent pas toutes les seuils de 50 000 habitants, la collectivité régionale, chef de file de l'aménagement du territoire assume cette réduction de la part départementale.

Nous souhaitons aussi rappeler notre engagement à accompagner le Conseil Départemental dans ses missions au service des guadeloupéens. Ces efforts communs continueront d'être discutés lors des prochaines CTAP ou à la demande de l'exécutif départemental.

La solidarité et l'équité doivent retrouver leur place dans notre société et être les valeurs qui guident notre action pour l'attractivité de notre territoire et l'épanouissement des hommes et des femmes de Guadeloupe. La Guadeloupe doit faire confiance à sa 1^{ère} richesse : la place des hommes et des femmes sur son territoire. Ils doivent être écoutés, car ils sont à même d'apporter leurs analyses et leurs visions pour le développement de notre territoire. Nos entrepreneurs, nos agriculteurs, nos jeunes diplômés, tous sont experts dans leur champ de compétences et doivent être aussi consultés et entendus. Cette volonté d'écoute, nous l'illustrons avec le projet des Ambassadeurs de l'excellence.

En œuvrant à la diffusion de la connaissance, l'Université contribue aussi à l'essor économique et culturel de la Guadeloupe en répondant aux préoccupations de développement régional. Aussi, nous proposerons à nos meilleurs étudiants, aux majors de promotion des formations d'excellence des Universités des Antilles, ainsi qu'à des personnalités qualifiées, des missions de coopération de l'ensemble de la Grande Caraïbe. Ils seront les ambassadeurs de la Guadeloupe.

- **REGION GUADELOUPE** - Assemblée plénière ordinaire du 13 Mars 2017.

Il s'agit de montrer au monde que la Guadeloupe est une terre riche de talents, talent sur lesquels nous allons nous appuyer pour contribuer à répondre aux grandes attentes de nos populations.

Mesdames Messieurs, chers élus, il me serait particulièrement difficile de terminer mon propos sans évoquer mon nécessaire engagement dans un seul terrain important pour nos concitoyens, la santé des Guadeloupéens. Aussi, chers collègues, même si la collectivité régionale n'est pas compétente en la matière, nous tenons à assumer notre accompagnement. Je vous informe que dans son projet de budget 2017, la Région Guadeloupe prendra un engagement fort, afin de renforcer l'information et la sensibilisation des Guadeloupéens sur des actions de prévention de la santé.

Je vous soumetts donc ces orientations budgétaires en ouverture du débat, que je souhaite plus responsable, et plus solidaire.

Je vous remercie de votre attention.

(Applaudissements)

Maintenant nous allons passer aux allocutions.

- **REGION GUADELOUPE** - Assemblée plénière ordinaire du 13 Mars 2017.

AVIS DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL REGIONAL

Par Monsieur Jocelyn JALTON, Président.

Ary CHALUS. - Monsieur le Président du CESR, je vous invite à venir ici, cher collègue, cher collaborateur, M. Jocelyn JALTON.

Jocelyn JALTON. - Merci Monsieur le Président. Je ne suis pas collaborateur de la Région, pas encore, cela viendra peut-être. (Rires)

Monsieur le Président du Conseil régional, Députés de la Guadeloupe, Monsieur le président du Conseil de la Culture, de l'Education et de l'Environnement, Mesdames et Messieurs les Conseillers Régionaux, Monsieur le Président du Conseil des Jeunes, notre Conseil s'est réuni le 10 mars et a adopté les 2 avis qui suivent à l'unanimité. Les documents vous ayant été distribués, je me permettrai, Monsieur le Président, d'en faire une synthèse, de manière à vous laisser par la suite entrer dans le vif du sujet des débats.

Sur les orientations budgétaires, après le budget 2016 qui constituait un budget transition en tenant compte des engagements régionaux antérieurs, le budget 2017 sera le véritable premier budget propre à traduire les ambitions, la politique et la stratégie de la nouvelle assemblée régionale élue en décembre 2015.

Aussi, les orientations budgétaires 2017 suscitent-elles une attention vigilante de la part de l'ensemble des acteurs économiques et sociaux, d'autant que l'approbation en séance plénière le 28 décembre dernier des 3 schémas stratégiques définissent une trajectoire plus affinée des politiques publiques à mettre en œuvre.

Ce débat d'orientations budgétaires intervient dans un contexte marqué d'incertitudes concernant la situation économique, notamment en matière de prévision de croissance, concernant les ressources régionales, et enfin concernant les effets de la loi NOTRe et la mise en œuvre des nouvelles compétences régionales, notamment en matière de transport.

La préparation budgétaire 2017 s'inscrit donc dans un contexte budgétaire qui demeure contraint, et le conseil régional annonce qu'il va devoir dégager de nouvelles marges de manœuvre pour satisfaire les objectifs affichés par le nouvel exécutif en 2016, et financer les nouvelles compétences données par la loi NOTRe.

En ce qui concerne l'analyse de ces orientations budgétaires, comme pour toute collectivité, elles définissent l'intention politique, le projet et l'action qu'elle souhaite mener dans le cadre de ses compétences, que ces dernières soient exclusives ou partagées.

▪ **REGION GUADELOUPE** - Assemblée plénière ordinaire du 13 Mars 2017.

S'agissant des orientations politiques définies, le document présenté affiche une volonté d'embrasser une part conséquente de besoins du territoire, ouvrant quasiment tous les domaines de compétence de la Région. Cependant l'absence de chiffrage qui caractérise cette phase budgétaire peut toutefois favoriser un effet catalogue apparent et laisse dès lors place à un dote raisonnable sur la capacité effective de la Région à pouvoir financer la totalité des ambitions affichées.

Il n'en reste pas moins que la structuration du document d'orientation budgétaire présenté établit dès les premières pages un objectif politique affirmé : recentrer l'action régionale sur le développement économique, l'appui aux entreprises, la formation tout au long de la vie et l'innovation. Ce choix stratégique est naturellement accueilli favorablement par les acteurs économiques et sociaux que nous sommes.

Pour rappel, le CSCR avait pleinement contribué à la finalisation des schémas stratégiques ; nous attendons donc que les décisions d'investissement et d'interventions sectorielles qui seront traduites dans le BP 2017 se superposent aux grands axes définis dans ces différents schémas.

La prospective budgétaire 2017 et année suivante : notre conseil note, dans l'approche du document prospective qui lui est présentée, l'introduction de trajectoires financières pluri annuelles donnant de la lisibilité au budget régional sur la période 2016-2021. Ces hypothèses prévisionnelles s'appuient sur la situation financière de la Région, elles donnent lieu à plusieurs scénarios alternatifs, susceptibles d'impacter l'action menée par la collectivité.

Ces éléments contribuent à préciser les différentes stratégies financières qui s'offrent à l'exécutif régional, des stratégies qui s'articulent autour de 3 objectifs et visent au redressement de la situation financière de la collectivité :

- Améliorer la capacité de désendettement de la collectivité.
- Augmenter le taux d'épargne.
- Garantir la mise en place d'un plafond de dépenses pour une politique d'investissement dynamique.

Concernant ces objectifs, notre conseil considère que le désendettement ne doit pas être une finalité, dès lors que les besoins, en termes d'équipements structurants sur le territoire ne sont pas totalement couverts.

Afin d'optimiser les dépenses régionales, la collectivité fonde son action sur la mise en œuvre d'une ingénierie budgétaire, reposant sur 5 principes :

▪ **REGION GUADELOUPE** - Assemblée plénière ordinaire du 13 Mars 2017.

- La programmation de véritables plans d'économie.
- L'harmonisation et le contrôle des interventions et des dispositifs.
- La priorisation des dépenses donnant lieu à recettes.
- Une utilisation efficiente des AP.
- Une gestion optimisée des fonds européens.

Concernant la priorisation des dépenses donnant lieu à recettes, notamment européennes, notre conseil prend acte de la montée en puissance annoncée en 2017 de la programmation des fonds européens sur de nouveaux projets. Cela est essentiel pour éviter le risque de tout dégageant d'office.

Il convient également de renforcer et de recourir systématiquement aux facultés d'adaptations législatives et réglementaires offertes à la collectivité régionale, en vertu des articles de la Constitution correspondants. Une telle démarche, en permettant un rapprochement du pouvoir au niveau local peut générer des économies de richesse substantielles.

Au regard de la situation financière de la Région et des incertitudes liées aux recettes à venir, le CESR attend de connaître la stratégie budgétaire qui sera adoptée et les objectifs qui en découleront, notamment le plan d'économies à réaliser. Notre conseil souhaite qu'apparaissent clairement au sein du projet de BP 2017, les plafonds retenus pour chacune de politiques régionales, afin d'avoir un aperçu de la répartition des efforts qui devront être réalisés jusqu'en 2021.

La trajectoire financière proposée dans le ROB (rapport d'orientation budgétaire) anticipe une relative stabilité des recettes sur l'ensemble de la période. Pourtant, un certain nombre d'inconnues introduite par le législateur, pour le transfert de la Région de nouvelles compétences, font peser un risque sur l'équilibre des budgets à venir.

La loi NOTRe a prévu les transferts de compétences départementales en matière de liaison par autocars (liaisons inter urbaines et transports scolaires). De plus, cette même loi prévoit un transfert de fait à la région des aides aux entreprises, autrefois assumées par le Département.

Notre conseil rappelle donc les difficultés financières, parfois lourdes, rencontrées par le Département dans l'exercice de ces deux compétences, bien que le législateur ait prévu qu'une part de la recette CVAE (cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises) perçue par le département soit transférée à la Région afin de financer cette charge nouvelle, il est à craindre que la compensation financière ainsi obtenue s'avère insuffisante, au regard des attentes

- **REGION GUADELOUPE** - Assemblée plénière ordinaire du 13 Mars 2017.

territoriales. Le CESR demande donc à l'exécutif régional d'être particulièrement vigilant sur ces transferts de compétences, afin qu'ils ne s'accompagnent pas d'une augmentation de la pression fiscale locale sur la population.

Dernière inconnue de taille : afin de remplacer la DGF, le Gouvernement avait annoncé qu'il proposerait au Parlement le vote du principe d'une réallocation aux Régions d'une fraction de TVA à partir de 2018, ainsi qu'un mécanisme transitoire en 2017 pour soutenir l'action de développement économique. Cette annonce a été faite au Congrès de Reims des Régions en septembre 2016. Ce principe est intéressant, à la fois parce qu'il n'introduit pas de nouvelles pressions fiscales et parce que la recette est corrélée à la croissance de l'activité, ce qui en fait une ressource fiscale dynamique. Le CESR note que pour l'instant, ce dispositif demeure encore flou, non délibéré par le législateur, et en conséquence, non intégré dans la prospective budgétaire régionale.

En ce qui concerne les politiques sectorielles, je vais aller vite. En matière de développement économique, nous avons noté que les éléments constitutifs du schéma de développement économique d'internationalisation étant posés, les OB en la matière doivent favoriser l'accompagnement des projets de création, développement et de transmission d'entreprises par des dispositifs simples d'accès et souples dans leurs modalités d'application.

Sur le tourisme, nous encourageons la Région à développer les dispositifs pour permettre la montée en gamme des prestataires touristiques. Dans cet esprit, il convient que la Région favorise sans tarder une école de haute hôtellerie, type école Vatel pour favoriser la formation de cadres de haut niveau.

En matière d'agriculture et de pêche, il conviendrait de faire en sorte de proposer au législateur d'adapter le régime de retraite des agriculteurs, qui est vraiment minime.

Deux dossiers devraient également connaître des avancées significatives en 2017 par leur importance pour le développement économique : le marché d'intérêt régional et le complexe international technique des activités navales et maritimes.

En matière de formation et d'emploi, notre conseil salue la volonté politique régionale forte d'agir dans le domaine de la formation professionnelle, notamment de l'apprentissage, afin de faire évoluer le potentiel de croissance, et de création d'emplois dans notre territoire.

Sur la base de la stratégie régionale pour l'emploi et la croissance, inscrite dans le CPRDFOP, en matière d'enseignement supérieur de recherche et d'innovation, les conseillers réitèrent la

- **REGION GUADELOUPE** - Assemblée plénière ordinaire du 13 Mars 2017.

demande d'un appui de la Région pour la création d'un Institut régional du travail au sein de l'Université des Antilles, afin de favoriser le dialogue social sur le territoire.

En matière d'infrastructures numériques, la démarche volontariste engagée dès le mandat précédent dans le cadre du plan très haut débit doit se poursuivre, et l'accompagnement financier des projets de raccordement fibre optique de la Désirade, de Marie-Galante et des Saintes va ans la bonne direction. Nous avons souligné cependant la nécessité d'un accompagnement des populations, et singulièrement, des plus fragiles mais aussi des entreprises pour lesquelles l'accès au numérique s'avère souvent vital.

En matière d'économie verte et bleue, transition énergétique, nous recommandons à la Région de mobiliser tous les leviers nécessaires afin de faciliter l'exploitation économique de son espace maritime, en particulier les ZEE qui viennent d'être étendues.

En conclusion, suite à l'adoption le 28 décembre dernier des schémas stratégiques qui définissent la trajectoire régionale pour cette mandature, le Conseil considère que ce document d'orientation budgétaire dessine de manière plus lisible les priorités en matière de politique publique de la collectivité.

Sensible à la démarche de prévision financière et de prospective initiée par ces orientations budgétaires 2017, le CESR félicite les services régionaux pour la qualité et la richesse de ce rapport. Notre Conseil suivra avec attention la stratégie et la politique d'investissement pluriannuelle qui seront mises en œuvre par la Région. Une nouvelle fois, notre Conseil regrette que la construction du BP s'effectue dans un contexte marqué par plusieurs incertitudes financières, qui pèsent sur le budget régional.

Afin de sécuriser sa politique financière et la réalisation des investissements programmés, la Région devra donc rechercher systématiquement des cofinancements sur les opérations de la Région et sur la maîtrise d'ouvrage, en vue d'obtenir des fonds de concours, soit auprès de l'Etat, soit auprès de l'Europe.

Le CESR considère que la raréfaction des ressources financières ainsi que les responsabilités territoriales accrues doivent donner lieu à l'élaboration d'une politique régionale d'intervention coordonnée et complémentaire avec celle de l'Etat, du Département, des EPCI et des communes. La CTAP (conférence territoriale de l'action publique) devient de fait une Instance fondamentale dans la construction de projets de développement concertés et mutualisés. Les dossiers prépondérants de la gestion de l'eau et des déchets - comme ce sera le cas mercredi prochain - doivent absolument trouver une issue pérenne au sein de cet espace de coopération.

- **REGION GUADELOUPE** - Assemblée plénière ordinaire du 13 Mars 2017.

Autre élément important, et c'est un point sur lequel nous souhaitons insister, le chantier de l'évaluation des politiques publiques constitue un enjeu primordial. Le CESR aura à cœur, dans le cadre de sa nouvelle mission, d'y prendre toute sa part, aux côtés de la Région, dans un esprit constructif et conforme à son rôle de conseiller. L'assemblée souhaite une intégration systématique de l'évaluation des politiques publiques dans la construction du processus décisionnel du Conseil Régional. Il est essentiel de dresser un véritable état des lieux des pratiques territoriales existantes, afin de procéder soit à leur généralisation, soit à leur abandon, soit à leur remplacement, par des mesures plus pertinentes au vu des contraintes budgétaires et des nouveaux enjeux territoriaux générés par le remboursement des compétences de la Région.

S'agissant de la taxe spéciale de consommation sur les carburants, j'irai tout de suite à la conclusion, puisque dans les rapports, le document présente les conditions de cette nouvelle clef. Je le rappelle : 3 % aux EPCI, 10 % à la Région, et un solde disponible de 87 % qui est réparti entre Conseil Régional, Départemental et communes.

La TSC constitue une recette qui impacte la capacité financière des collectivités telle que la Région, le Conseil Départemental, les communes et certains secteurs d'activités, mais il conviendrait d'aller encore plus loin au cours des mois à venir pour établir un diagnostic du réseau routier, le dimensionnement, l'entretien, la signalisation, le marquage, les passages piétons, tous les éléments qui concourent à la sécurisation du réseau routier. Nous préconisons donc qu'un bilan intermédiaire du dispositif soit réalisé pour mieux l'adapter à l'avenir, un réseau de qualité est une composante essentielle de l'attractivité d'un territoire.

Après analyse des données recueillies, je constate que les dépenses de voirie dans les communes sont souvent supérieures aux recettes de la TSC. Cette différence positive, dans sa globalité, ne doit pas cacher cependant certaines disparités.

Enfin, le tableau qui figure dans le rapport montre que dans quelques cas, la TSC est utilisée à plus de 40 % à d'autres fins.

Les communes bénéficieront avec la nouvelle clé de répartition d'une variation positive de leurs recettes TSC.

On peut envisager de créer - c'est une proposition de CESR - une réserve de performance, qui serait affectée aux communes dont le taux d'effort est plus élevé sur l'usage de la TSC dans l'investissement routier. Le respect des normes au regard des dispositifs légaux pour les handicapés, la réalisation de pistes cyclables, des aires de dégagement etc., c'est-à-dire l'équipement de la voirie. Ce dispositif, semblable à celui qui a été mis en place dans le passé

- **REGION GUADELOUPE** - Assemblée plénière ordinaire du 13 Mars 2017.

pour le FRDE en faveur des îles du Sud, décline un processus de solidarité territoriale, visant à atténuer la double insularité et compenser potentiellement les handicaps.

Enfin, il nous apparaît juste d'accorder aux villes centres un bonus de centralité - c'est-à-dire Pointe-à-Pitre Basse Terre - pour compenser les charges supplémentaires dues à l'afflux quotidien de populations sur ces territoires.

Dans cet esprit, cette nouvelle répartition nous parait plus équitable. Je vous remercie.

Ary CHALUS. - Merci Président, merci pour vos encouragements, nous tenterons de suivre les recommandations, car comme nous le disons, c'est dans l'intérêt de notre Région.

- **REGION GUADELOUPE** - Assemblée plénière ordinaire du 13 Mars 2017.

AVIS DU CONSEIL DE LA CULTURE, DE L'EDUCATION ET DE L'ENVIRONNEMENT

Présenté par Jean-Jacques JEREMIE

Jean-Jacques JEREMIE. - Monsieur le Président du Conseil Régional, M. Le Président du Conseil Economique et Social Régional, Mesdames et Messieurs les Conseillers, M. le Président du Conseil Régional des Jeunes, Mesdames et Messieurs les invités, Mesdames et Messieurs, je commencerai M. Le Président, par remercier le directeur des services adjoints, qui est le directeur des services des finances, pour les éclairages qu'il nous a apporté lors de notre plénière.

En premier lieu, le CCEE note que la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) est difficile à appliquer dans bien des domaines sur notre territoire.

Mise en place à l'échelle de l'hexagone, et pour ses 13 grandes Régions, cette nouvelle organisation territoriale de la République ne peut bien sûr que s'adapter Outre-Mer, compte tenu de nos niveaux d'organisation dimensionnels et structurels spécifiques.

Le CCEE insiste pour que la loi sur l'égalité réelle Outre-Mer du 28 février 2007, dans ses décrets d'application, soit en phase avec ses spécificités.

Les membres du CCEE au niveau de la culture et du patrimoine encouragent l'exécutif régional à traduire budgétairement l'ambition et l'intérêt particulier qu'ils portent au domaine culturel, avec une volonté d'encourager l'art et l'artiste.

Le CCEE attire l'attention de l'exécutif sur le respect de cette loi culturelle. En effet, en août 2015, la loi NOTRe a intégré le respect des droits culturels, confirmés en juillet 2016 par la loi « liberté de création, architecture et patrimoine » qui institue la liberté d'expression des minorités des femmes et des hommes, et consacre comme fondamentales les formes culturelles dans leur diversité, quelles que soient leur appartenance sociale, ethnique ou religieuse. Elle fait alors obligation aux pouvoirs publics de veiller au respect de cette loi culturelle, dans la mise en œuvre de leurs politiques.

Elle place au centre l'individu, qui devient force de proposition, et non simple usager, car chaque citoyen veut prendre part aux politiques publiques qui lui sont destinées. Il faut donc créer et répondre au mieux aux besoins et doléances, il s'agit donc d'adapter la loi à notre territoire.

Le CCEE soutient la construction d'un centre d'art contemporain de Guadeloupe, et ce, d'autant plus qu'il a travaillé en 2013 sur la création d'un centre culturel, qu'il avait dénommé en son temps PSIDIUM (nom latin de goyave). Il souhaite mettre à la disposition de la collectivité

- **REGION GUADELOUPE** - Assemblée plénière ordinaire du 13 Mars 2017.

régionale ce travail, voire même collaborer avec les services en charge de la mise en place de ce centre, résolument tourné vers les artistes en devenir.

Le CCEE soutient aussi l'exécutif dans sa démarche de bénéficier d'une aide financière de l'Etat, voire européenne, mais le Conseil Régional doit aussi prévoir de mettre le package qui permettra aux guadeloupéens de s'approprier cet outil culturel, afin de pouvoir y exercer et le manager.

L'expertise et les savoir-faire européens et caribéens sont en effet indispensables, et nos compatriotes doivent être formés en amont aux différents métiers du secteur culturel, qui vont de l'accueil, la sécurité, la logistique, jusqu'aux métiers scientifiques de chargés d'études documentaires, de régisseurs d'oeuvre, d'archivistes, des métiers liés aux éditions du livre, de l'audio-visuel, de la conservation et la médiation culturelle.

De fait, le CCEE tient à souligner qu'au regard de la modernisation, le guadeloupéen a tout intérêt à être formé, à se prendre en main également dans le milieu culturel, afin de montrer notre identité multiculturelle, un atout pour tous.

Les membres du CCEE encouragent aussi l'exécutif dans sa démarche innovante et internationale pour nos artistes.

Pour mieux promouvoir et valoriser notre culture, sur le territoire, le CCEE appelle à une prise de conscience forte, afin de conserver et sauvegarder le patrimoine qui identifie ce que nous sommes dans la pluralité créole de notre territoire. Protégeons donc ce qui nous est propre et identitaire, notre architecture, nos arts et traditions populaires, n'attendons pas de les refabriquer de manière artificielle.

La culture doit être partout, dans nos institutions, dans nos lieux publics, nos hôpitaux etc. Il faudrait donc penser à passer à l'ère de la diffusion. Elle représente un véritable secteur économique. Les actions sur l'audiovisuel sont soutenues par le CCEE, une mise en adéquation renforcée avec la plateforme technique du Lycée de Pointe Noire serait judicieuse. Les conseillers souhaitent aussi un soutien effectif au FEMI, sans oublier nos jeunes cinéastes, qui font un excellent travail.

S'agissant du MACTe, le CCEE ne peut que se satisfaire de la place donnée à ce monument de culture et de mémoire. Cependant, les conseillers interpellent tous les décideurs, sur le manque de moyens alloués à cette structure d'importance, à tous les niveaux de son organisation.

Le CCEE sera sensible au fait que la collectivité choisisse un Cabinet guadeloupéen, dont la compétence est généralement admise, et s'inquiète de la durée de la création de cet établissement public, de coopération culturelle.

- **REGION GUADELOUPE** - Assemblée plénière ordinaire du 13 Mars 2017.

Concernant l'éducation et la recherche, et particulièrement l'éducation et la formation, le secteur de la formation et de l'éducation est manifestement très important dans la politique de l'exécutif, car les orientations qui la concernent sont très détaillées. Le Conseil salue la volonté affichée d'améliorer la qualité des services régionaux par la formation des personnels de tout niveau, avec l'objectif de faciliter les évolutions de carrière.

Il paraît pertinent de penser qu'il faut recenser l'offre potentielle d'emplois, avant de qualifier et quantifier l'offre de formation préalable à l'embauche. Le conseil souligne aussi la nécessité d'expertise de financements et post-exécution de tous les projets de formation, afin de garantir au mieux la péréquation entre les investissements et les retombées d'emplois. La projection sur les emplois du futur devrait être l'un des axes importants de la politique de formation, afin d'optimiser l'employabilité de la population formée.

La prévention et la lutte contre le décrochage scolaire des collégiens et lycéens est un objectif sociétal de très grande importance, dont l'efficacité passera par l'excellence dans le choix des tuteurs, notamment dans la motivation, plus que celui d'être prioritairement boursier.

En ce qui concerne l'enseignement supérieur et la recherche, l'Université des Antilles et son pôle Guadeloupe frôlent l'excellence. Plus qu'une dimension caribéenne, elle a déjà acquis des niveaux nationaux, voire internationaux dans certains domaines. A titre d'exemple, l'Académie des sciences de la Caraïbe (Caribbean Academy of Sciences) compte en son sein plusieurs membres de l'Université des Antilles ou de l'ex-UAG.

Le CCEE prend acte des efforts souhaités par le Conseil Régional et son exécutif, en direction de l'enseignement supérieur et de la recherche. Il appréciera un soutien fort de la recherche à finalité régionale. L'excellence guadeloupéenne n'est plus à démontrer, elle a surtout permis l'établissement de nouveaux rapports internationaux Sud-Nord et Sud-Sud, que notre Conseil appelle de ses vœux.

Concernant la recherche, le CCEE note avec inquiétude que la recherche est un secteur pour lequel les orientations ne sont pas détaillées, ce qui ne permet pas d'avoir une vision claire sur les choix budgétaires qui vont être effectués. La politique de recherche, et par conséquent, les moyens budgétaires qui seront mobilisés constituent l'épine dorsale du développement de la Guadeloupe. Elle doit s'inscrire dans le concert national et international, en tenant compte des exigences économiques, sociales, et culturelles.

Le CCEE note avec satisfaction que le sport est l'un des secteurs pour lequel les orientations budgétaires sont très détaillées, et permettent d'avoir une vision sur les choix qui seront opérés.

- **REGION GUADELOUPE** - Assemblée plénière ordinaire du 13 Mars 2017.

Le CCEE partage l'affirmation de l'exécutif régional selon laquelle je cite « C'est au travers la création d'emplois privés que nous sortirons du chômage de masse ». Il est important que la Région Guadeloupe stratégique subventionne pour ces secteurs davantage un accompagnement et une impulsion à la création d'activités pérennes.

Parallèlement aux dépenses pour la construction ou la rénovation d'installations sportives, il convient aussi de réfléchir sur les niches d'emplois sportifs à soutenir, par l'aide au démarrage d'activités et à la formation diplômante dans ce secteur. Il est également important pour la collectivité régionale de mobiliser les moyens nécessaires pour permettre au Campus de Fouillole d'avoir des installations sportives aux normes, afin de proposer aux futurs étudiants de la filière STAPS des conditions optimales de formation.

Le CCEE recommande d'avoir une approche stratégique des financements des grandes compétitions sportives régionales, nationales ou internationales, en veillant à accroître la participation financière des partenaires privés, et celles des fédérations nationales ou internationales concernées.

De plus, à l'instar d'autres régions ou de grandes villes, la Région Guadeloupe devrait mettre en place des conventions « d'ambassadeurs sportifs », avec les sportifs guadeloupéens qui se préparent aux JO de 2020 et 2024.

Enfin, et c'est important, la multiplication des accès aux différentes installations pour les personnes en situation de handicap, ainsi que la sécurisation et l'entretien de parcours sportifs existants sont des axes à ne pas négliger.

Concernant l'environnement et le cadre de vie, et tout d'abord, la biodiversité : la perte de biodiversité s'est intensifiée en quelques décennies dans nos territoires, malgré une prise de conscience grandissante, les menaces anthropiques sur la biodiversité augmentent.

Les actions mises en œuvre afin d'inverser la tendance à l'échelon régional demeurent insuffisantes. Le CCEE regrette qu'après le schéma régional sur la biodiversité mis en place en fin d'année dernière, la préfiguration d'une Instance régionale de la biodiversité ne soit pas évoquée. Le CCEE s'interroge donc sur la réalité du projet de mise en œuvre par l'Etat d'une Agence régionale de la biodiversité, relai en région de l'AFB.

Il est plus que jamais nécessaire de doter le territoire d'une stratégie de conservation cohérente de sa flore, de sa faune et ses habitats, dans le respect des compétences des collectivités territoriales, et en concertation avec l'ensemble des acteurs concernés. Ces acteurs mettent leurs expertises au service des collectivités, tant en termes de connaissance, de conservation du

▪ **REGION GUADELOUPE** - Assemblée plénière ordinaire du 13 Mars 2017.

patrimoine naturel, d'appui scientifique et technique, que d'information et de sensibilisation. Il s'agit donc pour la collectivité régionale de bénéficier pleinement de l'assistance technique et scientifique locale pour l'élaboration et la mise en œuvre de sa stratégie, afin d'augmenter la capacité d'expertise des acteurs de l'environnement et de l'aménagement de l'espace.

Concernant la politique de l'eau, le CCEE apprécie la prise en compte de la problématique de l'eau dans les OB 2017. Il rappelle son auto saisine, dont les premiers résultats ont été communiqués à l'exécutif du Conseil. S'appuyant sur la création de « Eaux de Guadeloupe », structure régionale proposant des conventions ouvertes aux EPCI et autres collectivités, et aussi, résultat d'une expérimentation qui serait « la déclinaison à moyen terme de l'action régionale, visant la sécurisation, notamment en mobilisant des fonds européens, des financements des usines de production supplémentaires ».

Les conseillers notent que la pose sur le réseau de supprimeurs n'a pas amélioré d'un iota la distribution de l'eau dans les secteurs sinistrés de Capesterre. Par exemple, le conseiller présent pourra vérifier, il n'y a jamais d'eau à Fond Cacao.

Concernant les déchets, le CCEE souligne que tous les investissements indispensables, que le territoire aurait dû avoir réalisés, tardent encore à venir. L'horizon 2028 proposé manque d'ambition.

Le traitement de déchets reste une priorité locale, une urgence, et le CCEE souhaite que l'action régionale soit faite sur un délai beaucoup plus court. En outre, les conseillers proposent que la Région mette en place un programme d'éducation et expérimente les outils de l'économie circulaire sur les territoires des îles Marie Galante, les Saintes, La Désirade.

Plus généralement, le CCEE se félicite que la prise en compte des politiques cruciales, voire vitales, de l'eau et des déchets, soit traitée par la conférence territoriale de l'action publique.

En dernier lieu, sur la taxe carburant, le projet de taxes sur les carburants manque singulièrement d'ambition, au regard :

- Des enjeux des COP 21 et 22, qui suggèrent la réduction des émissions de 5 % par an, au moins, des émissions de gaz à effet de serre.

- Des effets connus de l'utilisation du gazole sur l'environnement et la santé, en particulier avec les oxydes d'azotes, les particules, et les différents gaz carboniques.

Dans cette perspective, une taxation plus forte du gazole serait un signal pris pour inciter aux changements de comportement, dans l'achat, dans la conduite.

▪ **REGION GUADELOUPE** - Assemblée plénière ordinaire du 13 Mars 2017.

- Du surcroît appréciable de recettes pour les collectivités, qui en auront de plus en plus besoin, compte tenu des perspectives négatives d'évolution budgétaire sans croissance significative dans les années à venir.

Merci beaucoup M. Le Président, c'est un avis qui a été adopté à l'unanimité des présents.

Ary CHALUS. - Merci M. Le Président, je voulais juste vous dire que concernant le centre d'art contemporain, en effet, je pense qu'il y a longtemps que cela devrait être fait, mais nous sommes en train d'y réfléchir, et trouver le bon lieu, dans le cadre de l'équilibrage du territoire.

Concernant le FEMI, cette année s'est très bien passée, et nous n'avons même pas dépensé ce que l'on avait avant et l'organisateur était très content.

Concernant le musée de sportifs, on attend depuis très longtemps, et c'est pareil on réfléchit. Cela peut nous apporter un plus, on ne sait jamais, mais vous avez raison, il y a des choses encore à faire, et nous continuerons à faire des économies pour pouvoir s'il le faut d'ici 2 ans, lancer ces études-là, merci à vous.

- **REGION GUADELOUPE** - Assemblée plénière ordinaire du 13 Mars 2017.

AVIS DU CONSEIL REGIONAL DES JEUNES

Présenté par Monsieur Guillian BERTIN

Guilliam BERTIN. - M. Le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers régionaux, Messieurs Les Présidents du CESR et du CCEE, Mesdames et Messieurs, en vos grades et qualités, bonsoir.

Concernant l'approbation du procès-verbal du mercredi 28 décembre 2016, le Conseil Régional de Jeunes adopte le procès-verbal précité.

Concernant le rapport introductif aux débats sur les orientations budgétaires, l'avis du Conseil Régional des Jeunes est sollicité sur le rapport introductif au débat d'orientation budgétaire qui présente les perspectives stratégiques et budgétaires de la Région Guadeloupe, pour le prochain exercice.

Afin d'apprécier le contenu de ce rapport introductif, il convient de considérer certains éléments e contexte économique, institutionnel et budgétaire.

La loi de finances rectificative de la fin de l'année 2016 prévoit une croissance d'un montant de 1,5 % pour 2017, quand les prévisionnistes de l'INSEE prévoient une croissance de plus de 1,2 %. La loi NOTRe, si elle renforce les compétences des régions, n'organise pas de mécanisme de compensation financière systématique, adossé à chaque transfert de compétences. Qu'il s'agisse du transport urbain, ou du développement économique, les perspectives laissent entrevoir pour les collectivités régionales une insuffisance des ressources liées à ces transferts.

Le projet de la loi de finances pour 2017 vise le passage de la dette publique sous le seuil des 3 % du PIB. Cela implique la réalisation d'économies substantielles dans les dépenses de l'Etat, notamment par la baisse prévisionnelle de 2,63 milliards d'euros des dotations de l'Etat aux collectivités locales.

Au vu de ce contexte contraint, la Région Guadeloupe doit se doter d'un cadre budgétaire et financier maîtrisé, qui lui permettra de mener à bien ses politiques publiques.

Ainsi, le CRJ salue le travail effectué par les services régionaux, en faveur d'une optimisation des autorisations de programme et d'engagement qui constituent l'un des outils les plus performants de réalisation d'un programme défini pour la période 2017/2021.

Par ailleurs, il souligne les objectifs visés de maximisation des recettes par une mobilisation efficiente des fonds européens, mais également par leur gestion optimisée, dans le cadre de l'autorité de gestion assumée par la collectivité régionale.

▪ **REGION GUADELOUPE** - Assemblée plénière ordinaire du 13 Mars 2017.

Les jeunes notent avec intérêt la diminution de l'encours de la dette en 2016, ce qui laisse présager une certaine marge de manœuvre pour la réalisation d'investissements en 2017, qui pourrait générer de la croissance économique.

Les besoins du territoire vont nécessiter que les actions qui seront menées par la collectivité régionale 2017 s'inscrivent dans les développements durables, afin d'améliorer la qualité de vie des citoyens.

Le Conseil Régional des Jeunes met en avant les éléments et les axes stratégiques suivants :

1 : dans le domaine du développement économique ; la poursuite de la mise en œuvre du schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII), comprenant notamment le renforcement de la couverture du territoire par la fibre optique, ou encore la remobilisation du fonds d'investissement par la Région Guadeloupe, contribuera à soutenir l'emploi.

Le CRJ salue également le projet de relancer la création d'un fonds de capital-risque déjà largement étudié par les services régionaux. Les jeunes élus recommandent qu'une attention particulière soit apportée au soutien aux actions de l'économie sociale et solidaire, pourvoyeuse de nombreux emplois, dans un contexte de chômage exponentiel, chez les moins de 25 ans.

Il appelle de ses vœux que la restructuration de l'agence Guadeloupe expansion aboutisse à la refonte effective d'un outil efficace dédié à l'accompagnement des entreprises, notamment celles portées par les jeunes entrepreneurs.

En matière de tourisme, outre les efforts réalisés en faveur du développement d'une offre touristique de qualité et d'une mise en réseau efficace des acteurs publics et privés du territoire, le CRJ préconise de renforcer le soutien à des dispositifs de formation liés à l'accueil touristique, et à l'apprentissage de langues étrangères. Il s'agirait de contribuer, avec la jeunesse guadeloupéenne, à l'ancrage de l'attraction de notre territoire.

2 : En matière d'éducation, de formation, d'enseignement et de recherche, le CRJ note la volonté de poursuivre la mise en œuvre des dispositifs destinés à anticiper le décrochage scolaire, dans le cadre de partenariat actif avec des étudiants volontaires. Il préconise de renforcer le soutien à la mobilité internationale des jeunes, afin de les accompagner dans la définition de leur parcours professionnel et personnel.

Les élus rappellent aussi tout l'enjeu lié au développement quantitatif et qualitatif de l'apprentissage au profit des jeunes. L'émergence de la filière nautique pourrait contribuer à répondre pour partie aux objectifs croisés de formation professionnelle, de création d'emplois,

- **REGION GUADELOUPE** - Assemblée plénière ordinaire du 13 Mars 2017.

et de valorisation des atouts de notre territoire. La mise en œuvre du schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation devra également garantir la mobilisation des moyens destinés à renforcer la qualité de l'enseignement dispensé aux étudiants à l'Université des Antilles. Les jeunes élus souhaitent que ce schéma contribue également au renforcement de l'image d'excellence de notre Université, à l'échelle de la Caraïbe.

3 : Dans le domaine de la culture, des sports et des loisirs, le CRJ souligne l'impérieuse nécessité de faciliter l'accès des jeunes à l'art et à la culture, notamment dans les lycées, les centres de formation, et l'Université. Le renforcement du soutien au spectacle vivant pourrait davantage intégrer cette dimension, au profit de l'éducation culturelle des jeunes générations.

De même, la politique régionale sportive doit continuer à combiner un soutien équilibré en faveur d'une remise à niveau des infrastructures sportives, et d'un accès de tous aux activités physiques.

Tel est l'avis du Conseil Régional des Jeunes, je vous remercie de votre attention.

Ary CHALUS. - Merci Président. Juste pour rappeler, et suite à ton passage sur la culture, dire que c'est 8 millions, ce que nous avons voté pour la culture, et cette année, nous pensons faire un peu plus. En matière de formation, nous maintenons effectivement les 8 000 formations déjà prévues en Guadeloupe, nous avons dépassé ce nombre, et nous pensons aller plus loin et mettre en place d'autres formations, notamment concernant le sport je l'ai dit. En septembre encore, il n'y a pas longtemps, nous avons fait la tournée des stades de Guadeloupe. C'est une priorité pour nous de remettre en place les communes sur les rails, en matière d'infrastructures sportives, et nous ferons tout pour.

- **REGION GUADELOUPE** - Assemblée plénière ordinaire du 13 Mars 2017.

AVIS DE LA COMMISSION DE SYNTHÈSE

Présenté par Guy LOSBAR, Président.

Guy LOSBAR. - La Commission de synthèse, composée des membres de la Commission Finance, Fiscalité et Patrimoine, et les Présidents des autres thématiques s'est réunie le jeudi 9 mars 2017 à l'Hôtel de Région Basse Terre, sous ma présidence, en tant que Président de la Commission de Finances.

Sur la question des orientations budgétaires pour l'année 2017, en introduction des travaux de la Commission, il est fait un rappel des nouvelles obligations qui s'imposent aux exécutifs locaux, depuis la mise en œuvre de la loi NOTRe, dans le cadre de orientations budgétaires, qui doivent faire apparaître les engagements pluri annuels, la structuration et la gestion de la dette. Pour les Régions, le rapport relatif pour les orientations budgétaires doit faire également apparaître une présentation de la structure de l'évolution des dépenses et des effectifs, notamment les rémunérations, les avantages en nature, et le temps de travail.

Les travaux de la Commission ont ensuite mis en perspective la typologie des effectifs de la Région, à savoir la répartition homme/femme, du respect de l'égalité entre les 2 sexes. On note que 53 % e l'effectif total est composé de femmes, toutefois, dans les poste à responsabilité, le principe d'égalité homme/femme n'est pas respecté, puisque la majorité des postes d'encadrement est occupée par des hommes. C'est gout le sens de la réorganisation de l'administration régionale, entamée au second semestre 2016, et qui devrait connaître son application à la fin du mois de mars prochain.

La Commission a relevé une évolution de la masse salariale de 7 % sur l'exercice 2016, due à plusieurs phénomènes conjugués :

- Le recrutement de personnels qualifiés pour la mise en œuvre du transfert de compétences dans le cadre de la gestion des fonds européens,
- Les personnels qui ont été recrutés en novembre 2015 pour une part, et pour une autre part, mis en stage lors de la même période, et dont les effets se sont faits jour en année pleine sur l'exercice 2016,
- Le transfert du personnel du CREPS,
- Les recrutements qui ont été effectués dans les lycées.

Sur les finances régionales, la Commission de synthèse relève une nette amélioration, avec :

▪ **REGION GUADELOUPE** - Assemblée plénière ordinaire du 13 Mars 2017.

- Un taux d'épargne brute qui passe à 23,3 % contre 19,5 % en 2015,
- Une capacité de désendettement qui s'est améliorée, à savoir 4,7 ans contre 6,3 l'an dernier.
- Une dette régionale qui diminue de 16 M€ pour s'établir à 309 M€ contre 325 M€ l'année dernière.

En résumé, si l'on doit comparer le résultat de l'exercice 2016 à celui de l'exercice 2015, on constate que l'épargne brute de la Région s'est consolidée, et atteint 60,4 M€, contre 51,4 M€ en 2015.

Cette évolution provient donc des facteurs suivants :

- Une maîtrise des dépenses du fonctionnement, hors dépenses du personnel.
- La suppression de l'opération « 45 000 foyers » qui pesait sur les finances régionales, car cette seule opération avoisinait les 4, 5 millions, pour un résultat par foyer peu efficient (100 €).
- Une forte progression des recettes, laquelle tient pour l'essentiel d'un fort rendement des taxes régionales indirectes, et de la CAVE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises).

La Commission a noté également un taux d'exécution budgétaire (73 %) qui s'améliore, mais qui reste en deçà des autres régions de France et qui invite la collectivité à redoubler d'efforts pour l'exercice 2017.

Le débat s'ouvre ensuite sur les répartitions du produit de la taxe spéciale de consommation sur les carburants.

La direction Régionale adjointe en charge des finances, et c'est ce que le Conseil Régional est compétent pour répartir le produit de la taxe entre les différentes collectivités ; il est admis que la Région Guadeloupe n'a jamais délibéré pour fixer la première répartition de la TSC, celle-ci en effet reposant sur une pratique instaurée par le Conseil Régional en 1984, et qui n'a jamais évolué depuis.

Il est précisé aux membres de la Commission de synthèse qu'une consultation préalable par courrier a été entamée par l'administration régionale, et c'est ainsi que la majorité des communes, à l'exception de 4 d'entre elles, a répondu conformément aux rapports qui vous ont été remis.

Parallèlement, deux courriers ont été transmis à la collectivité départementale, sans qu'aucune réponse formelle ne soit parvenue à la collectivité régionale.

▪ **REGION GUADELOUPE** - Assemblée plénière ordinaire du 13 Mars 2017.

La Commission d synthèse relève que pour la 1^{ère} fois, la collectivité régionale va rétablir dans leurs droits, et conformément à la loi, la répartition du produit de la taxe (3 %) au profit des EPCI, et aux communes de plus de 50 000 habitants ayant mis en place un service de transport public urbain de personnes, ou ayant approuvé un plan de déplacements urbains.

La Commission relève également une volonté de l'exécutif régional d'étudier la possibilité d'accorder à la communauté de communes de Marie-Galante une part de ce produit, même si la réglementation ne formule aucune obligation à la collectivité régionale en ce sens, puisque le seuil n'est pas atteint.

Il est également mis en exergue l'augmentation du produit de la taxe en faveur des communes qui ont bien des difficultés à faire face à leurs travaux d'entretien de voiries. Dans cette proposition de répartition, la Commission note avec satisfaction la part complémentaire qui sera allouée aux communes des îles du Sud souffrant de la double insularité. Il est cependant à noter que la répartition de la part complémentaire sera déclinée comme suit :

- 1,5 % pour la ville de Basse Terre, chef-lieu département de la Guadeloupe.
- 1,5 % pour la ville de Pointe à Pitre, chef-lieu d'arrondissement du département de la Guadeloupe.
- 0,10 % pour les communes de La Désirade.
- 0,10 % pour la commune de Terre-de-Bas des Saintes.
- 0,10 % pour la commune de Terre-de-Haut des Saintes.
- 0,25 % pour la commune de Capesterre, de Marie-Galante.
- 0,25 % pour la commune de Grand-Bourg de Marie-Galante.
- 0,25 % pour la commune de Saint-Louis de Marie-Galante.

En résumé, cette nouvelle répartition prend en compte toutes les évolutions législatives et réglementaires qui sont intervenues depuis 1984, et qui ont accru les compétences, et donc les besoins budgétaires de la collectivité régionale, à savoir :

- Le transfert des routes nationales de la région en septembre 2005, et par suite l'augmentation des dépenses d'investissement sur ce domaine routier, en raison de l'augmentation du parc de véhicules en Guadeloupe.
- Le transfert de la compétence aménagement du territoire à la Région,

▪ **REGION GUADELOUPE** - Assemblée plénière ordinaire du 13 Mars 2017.

- La fin des remboursements d'emprunt souscrits par le Département pour le financement des travaux de voiries.

Enfin, la Commission aborde les contours du prochain budget qui devra prendre en compte :

- Le climat économique et social fortement dégradé, contraint pour la collectivité régionale, suite aux baisses antérieures successives des dotations de l'Etat, même si l'année 2017 devrait être marquée par une pause,

- La recherche de nouvelles marges de manœuvre financières, qui doit passer nécessairement par la mise en œuvre d'une ingénierie plus efficiente.

Pour conclure, les membres de la Commission approuvent le retour d'une trajectoire financière plus vertueuse et invitent l'exécutif à accentuer le toilettage du programme pluri annuel d'investissement (PPI) initié en 2016, afin que la collectivité affiche une programmation réaliste, et pourvue des recettes nécessaires à son exécution.

La Commission salue l'action forte en faveur du monde économique, seul créateur de richesses pérennes, notamment :

- En faveur des TPE qui passera nécessairement par une modification des règles relatives à l'amélioration de l'habitat, qui permettra une relance du BTP,

- Le financement des entreprises de l'archipel par une refonte des outils financiers, afin de les rendre plus lisibles, et plus efficaces,

- En accompagnant les entreprises afin qu'elles remplissent mieux leurs obligations auprès de l'URSAFF et de la caisse RSI, en déployant une quinzaine de conseillers, en partenariat avec le CGSS et le RSI Antilles-Guyane.

Les membres de la Commission de synthèse encouragent donc l'exécutif régional à poursuivre ses arbitrages pour dégager les priorités qui permettront d'assurer le retour à un pilotage des affaires régionales plus équitable. La Commission donne un avis favorable aux propositions faites par l'exécutif régional, quant à la répartition du produit total de la taxe spéciale de consommation sur les carburants, et demande au Conseil Régional d'adopter le projet de délibération annexé au présent avis.

Ary CHALUS. - Merci collègue, juste avant de passer la parole, j'ai sauté l'adoption du PV de la séance du 28 décembre.

- **REGION GUADELOUPE** - Assemblée plénière ordinaire du 13 Mars 2017.

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE PLENIERE DU 28 DECEMBRE 2016

Ary CHALUS. - Vous l'avez reçu en temps et en heure.

Y a-t-il des questions sur le PV du 28 décembre ?

Nous l'avons relu, pas de questions ?

Pas d'opposition ?

Pas d'abstention ?

Merci collègues, le PV est adopté.

Monsieur KLOPFER, vous avez la parole, sur les orientations budgétaires 2017.

- **REGION GUADELOUPE** - Assemblée plénière ordinaire du 13 Mars 2017.

RAPPORT INTRODUCTIF AU DEBAT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE L'EXERCICE 2017

Présenté par Michel KLOPFER

Michel KLOPFER. - C'est la deuxième fois Monsieur Le Président que vous me demandez d'intervenir en séance publique. La première fois c'était le 28 juin dernier, au moment de la présentation de l'audit, qui était une analyse financière des comptes qui allaient jusqu'en 2015. Cette fois-ci c'est une présentation qui englobe l'exercice 2016, et des comparaisons à l'ensemble des régions sur l'exercice 2015, puisque bien entendu, nous avons des statistiques nationales sur cet exercice, que nous n'avons pas encore sur l'exercice 2016, donc les comptes administratifs n'ont pas encore été votés.

Je voudrais préciser, que pour ce qui nous concerne, nous sommes un Cabinet de conseil et de formation, qui ne travaillons que pour les collectivités locales et les services de l'Etat. J'ai donc créé ce Cabinet il y a maintenant 27 ans, en 1990, nous sommes indépendants de tout groupe industriel ou financier. Nous sommes, ai-je besoin de la préciser, également indépendants sur le plan politique, et nous sommes intervenus à ce jour pour 900 collectivités différentes, dont 24 des 27 anciennes régions, avec un certain nombre de missions Outre-mer, puisque nous avons eu l'occasion de travailler à plusieurs reprises pour la Région Réunion, pour la Région Martinique, actuellement pour la collectivité territoriale de Martinique, et nous avons également accompagné pendant une dizaine d'années, dans les années 90, le département de la Guadeloupe. Je précise également, puisque nous avons l'occasion de faire des audits et des analyses financières pour les collectivités de toute sensibilité, que nous avons en particulier réalisé l'audit de la Région Languedoc Roussillon pour Georges FRECHE en 2004 ou celui du département de Saône et Loire pour Arnaud Montebourg en 2008.

Je me suis permis de mettre quelques éléments de contexte national, d'abord parce que c'est important - et cela a été rappelé par plusieurs des interlocuteurs qui se sont exprimés avant moi -, de regarder la situation des comptes de la Région Guadeloupe, c'est également aussi essentiel de la replacer dans un contexte national, qui est celui d'une dégradation sensible des comptes des collectivités locales. Nous sortons de 4 années de suite de réduction de concours publics aux collectivités locales, qui étaient prévues à 12,5 milliards entre 2014 et 2017, qui sont revenues à 11,5 milliards, puisque le bloc communal a été épargné par les décisions annoncées l'an dernier par le Président de la République, lors du Congrès des maires du 2 juin 2016, mais il n'y a pas eu d'atténuation de peine, ni pour les départements, ni pour les régions, et d'ailleurs, il y a eu, dans la loi de finances 2017 - celle qui s'applique actuellement - des décisions qui ont été prises, que je considère comme non péréquatrices, puisqu'elles ont réduit les dotations de compensation de

- **REGION GUADELOUPE** - Assemblée plénière ordinaire du 13 Mars 2017.

la réforme de la taxe professionnelle pour les départements et les régions. Les seules collectivités qui ont échappé à cette sanction, ce sont les régions les plus riches, comme la Région Ile de France, et les départements également les plus riches, comme Paris et les Hauts de Seine.

Nous avons probablement, et nous devons nous attendre, à de nouvelles baisses des dotations, quel que soit d'ailleurs le prochain Président de la République, et donc c'est un élément de prospective qui va entrer en compte dans l'analyse qui va vous être présentée.

Je ne passe pas en revue toutes ces grandes dates des 35 années qui nous séparent des lois de décentralisation de mars 1982, des lois DEFERRE mais je voudrais simplement préciser qu'il y a eu au début des années 90, une émergence du risque de surendettement, avec des situations extrêmement compliquées de mises sous tutelle de certaines collectivités fragiles, principalement des villes. Une autre Région ultra marine, pas très loin d'ici, a été à cette époque-là au début des années 90 mise sous tutelle, à la fois par l'Etat, et par les banques. Et comme vous le savez c'est effectivement extrêmement dommageable, il y a moins de prêteurs qui sont présents dans les territoires d'Outre-mer qu'en métropole, et par conséquent, c'est évidemment un signe de fragilité qui doit amener toutes les collectivités ultra marines à être beaucoup plus vigilantes - c'est évidemment injuste - que leurs homologues de métropole quant à la surveillance de leur ratio financier.

Un élément également qu'il est important de rappeler : il y a 2 différences fondamentales entre les finances des collectivités locales, et les finances de l'Etat. La 1^{ère} différence, c'est que, alors que le budget de l'Etat est en déficit au 1^{er} euro d'emprunt, les comptes des collectivités locales sont équilibrés, et on pourrait être tenté de penser que finalement les collectivités sont mieux gérées que l'Etat, ce n'est pas tout à fait exact, parce que l'on ne raisonne pas de la même manière. L'Etat est en déficit au 1^{er} euro d'emprunt, dès qu'il n'y a pas rigoureusement égalité entre les recettes définitives, entendez hors emprunt et les dépenses. Cela fait maintenant 44 ans que l'Etat, sous différentes majorités, puisqu'il y a eu un certain nombre d'alternances, n'est pas en mesure d'équilibrer ses comptes, la dernière fois c'était sous Georges POMPIDOU en 1973. Vos comptes, Mesdames et Messieurs les élus, et je parle évidemment aux conseillers régionaux, mais je suppose aussi, à des élus communaux et peut-être départementaux, qui ont plusieurs mandats, les comptes des collectivités sont équilibrés par le jeu de l'emprunt, les comptes administratifs sont équilibrés par le fait de faire rentrer les emprunts, voire même de les reporter.

Quand on regarde ce haut de la page, on a l'impression que c'est plus laxiste, la gestion locale, que la gestion nationale, mais quand on regarde le bas de la page, les choses se renversent, parce qu'un budget local, c'est beaucoup plus fragile qu'un budget national, puisqu'il faut avoir un

- **REGION GUADELOUPE** - Assemblée plénière ordinaire du 13 Mars 2017.

suréquilibre en fonctionnement, c'est-à-dire qu'il faut avoir un excédent de fonctionnement aux comptes administratifs, et même un sur-excédent pour couvrir les dotations aux amortissements, et on ne peut pas rembourser de la dette avec de la dette. Et cela, l'Etat n'a pas l'obligation de le faire. Vous avez sur ce tableau le budget de l'Etat 2017, en haut, la section de fonctionnement, et en bas la section d'investissement de l'Etat. En section de fonctionnement, vous voyez qu'il y a 50 milliards de déficit, ce n'est pas un propos politique, c'était la même chose à l'époque du gouvernement FILLON, la même chose à l'époque du gouvernement RAFFARIN, la même chose à l'époque du gouvernement JOSPIN. Il y a un déficit de fonctionnement qui est actuellement de 40 % des dépenses de personnels de l'Etat, et il n'y a pas d'amortissement. La dotation aux amortissements est à zéro, cela veut dire que les véhicules, les ordinateurs, les mobiliers de l'Etat ont peut-être une durée de vie infinie. Et en section d'investissement en bas, l'Etat a prévu de lever 185 milliards d'euros d'emprunts, pour financer 122 milliards de remboursement de dette, 50 milliards de déficit de fonctionnement - il faut bien les trouver quelque part - et 16 malheureux milliards d'investissement. Tout cela pour dire que les collectivités, ce ne sont pas elles qui fixent les règles qui leur sont imputables, c'est l'Etat qui les fixe, et il est beaucoup plus rigoureux avec les collectivités, qu'il ne l'est avec lui-même, ce qui veut donc dire, que quel que soit le désir louable de faire des investissements pour un territoire, ou qu'il soit, en France, il n'y a pas la même capacité de le faire que pour l'Etat, et l'Etat est lui-même évidemment de plus en plus contraint.

Vous avez ici les comptes de l'Etat et les comptes des collectivités, présentés avec les critères de l'Etat, qui sont le déficit par rapport au produit intérieur brut, c'est-à-dire les critères de Maastricht. Le produit intérieur brut, c'est 2 100 milliards d'euros, arrondissons à 2 000 si vous voulez, 1 %, c'est 20 milliards d'euros. En rouge, vous avez l'Etat et la Sécurité Sociale, qui sont actuellement à moins 3 %, on peut espérer moins 3 % pour 2017, c'est-à-dire moins 60 milliards, il faudrait remonter à 1973, pratiquement au niveau du tableau de ce gentilhomme du 17^{ème} siècle pour ce qui concerne l'écran ici, pour retrouver une courbe rouge au niveau du zéro. Je précise d'ailleurs que les collectivités sont un peu moins endettées, puisqu'elles ont-elles-mêmes été suréquilibrées entre 96 et 2003. C'est d'ailleurs souvenez-vous en -peut-être certains élus locaux en ont un souvenir douloureux - où les banques, à commencer par Dexia, proposaient aux collectivités qui voulaient bien les écouter des allumettes pour faire flamber leurs propres rideaux, avec des produits que l'on n'appelait pas encore toxiques, mais que l'on appelait saturés, c'est-à-dire des contrats en francs suisses, en yen, ou en dollars.

Qu'est-ce d'ailleurs que le zéro ? C'est quand on a une dette qui est stable, quand la dette au 31 décembre est égale à la dette au 1^{er} janvier. On voit que, pour ce qui concerne la Région Guadeloupe, elle a été sur équilibrée, c'est-à-dire qu'elle a légèrement remboursé de la dette en

- **REGION GUADELOUPE** - Assemblée plénière ordinaire du 13 Mars 2017.

2016, mais l'ensemble des collectivités sont juste à l'équilibre. L'Etat est encore assez loin de l'équilibre, et comme évidemment les collectivités représentent 20 % de son budget, cela signifie que la baisse des concours d'Etat devrait continuer pendant les années 2018-2019, et probablement au-delà.

Vous avez ici le 2^{ème} critère de Maastricht, que représente le stock de dette publique français, par rapport au produit intérieur brut. Il représente aujourd'hui presque un an de produit intérieur brut, 96 % à fin 2015, on va probablement être à 98-99 % à fin 2016, les chiffres ne sont pas encore définitifs. Là-dedans, la dette locale en rouge, est moins importante, elle représente 7 % de la dette totale, et encore une fois, c'est l'Etat qui fixe la règle du jeu.

Dernier élément concernant le contexte local, ce graphique qui n'est pas forcément très facile à lire, il est petit mais j'ai voulu volontairement mettre les 4 catégories de collectivités sur le même tableau. La crête au-dessus avec des chiffres en milliards d'euros, ce sont les investissements réalisés, jusqu'en 2015 inclus. Le vert, c'est l'épargne brute, la recette récurrente. Le marron, ce sont les autres recettes de la section d'investissement. Quand le vert et le marron atteignent la crête, cela signifie que la dette reste constante. S'ils dépassent la crête, la dette diminue. Que voit-on ? Que les communes ont globalement une situation relativement équilibrée, que les communautés ont plutôt tendance à s'endetter chaque année, mais elles partent d'une situation modeste, puisqu'elles n'existent que depuis une quinzaine d'années maximum, que les départements s'endettent régulièrement, mais arrivent à compenser une part de leurs contraintes par le recours à l'impôt, c'est-à-dire le foncier bâti, et que les régions, même si elles partent de plus bas en endettement, sont l'entité dont la dette a le plus augmenté dans les 10-15 dernières années. Chaque année, les investissements réalisés sont très largement supérieurs à la somme de l'épargne brute, et des autres recettes définitives de la section d'investissement, donc il y a une très grande vigilance à avoir sur les régions, puisque, comme vous le savez, c'est la seule entité locale, qui n'a pas de fiscalité pilotable.

Comme nous l'avons déjà fait l'année dernière, nous raisonnons sur un concept d'épargne brute. L'épargne brute, Mesdames et Messieurs, c'est comme un ménage. Je vous l'avais dit l'année dernière, pour ceux qui s'en souviennent : lorsque vous empruntez pour acheter votre résidence principale, la banque vous prête de l'argent, jusqu'au moment où les mensualités que vous aurez à sortir viendraient à représenter une part jugée préoccupante, excessive de vos revenus, que les banques situent autour d'un petit ou gros tiers. Quand on raisonne à l'échelle d'une collectivité locale, on ne parle pas des revenus, on parle de l'épargne, parce qu'une collectivité qui a besoin d'investir ne peut pas réduire drastiquement ses dépenses de fonctionnement. Elle ne peut pas, pour une commune, fermer son CCAS, pour un Département, fermer les guichets sociaux, ou

- **REGION GUADELOUPE** - Assemblée plénière ordinaire du 13 Mars 2017.

pour n'importe quelle collectivité, dont les Régions, éliminer son personnel. Quand vous avez par exemple, 1 000 ou 1 100 personnes dans votre effectif, cela représente évidemment des charges récurrentes, et on raisonne par rapport à l'épargne. Quand vous avez 10 millions d'euros d'épargne en plus, vous pouvez emprunter 100 millions d'euros - je parle à l'échelle d'une Région - de plus, dans une prospective, parce que vous pouvez réaliser un emprunt de 100 millions qui vous coûtera en gros, 10 millions d'annuités, frais financiers compris. Mais si vous perdez 10 millions d'épargne, vous perdez 100 millions de capacités d'investissements, ce qui veut donc dire que l'épargne est véritablement le nerf de la guerre. Ce sont les éléments essentiels qu'il faut retenir, qu'il s'agisse d'une maison commune, d'une communauté, d'un Département ou d'une Région.

Nous avons travaillé sur les comptes administratifs 2011 à 2016, 2016 étant bien entendu un compte connu aujourd'hui. Nous avons constaté des rattachements qui sont toujours modestes, c'est quelque chose que je vous avais déjà signalé l'année dernière. Je vous avais d'ailleurs dit, on avait été le plus honnête possible sur ce sujet, que nous considérons qu'il y avait une relative continuité entre les exercices, c'est-à-dire qu'il y avait des retards de paiement, qui sont évidemment une contrainte particulière, infligée aux entreprises, et qui se traduisent ensuite par des risques de surcoût.

La différence entre 2015 et 2016, c'est que le fonds de roulement a augmenté de plus de 20 millions d'euros, et par conséquent, il n'y a pas la même dette latente, c'est-à-dire le fonds de roulement moins les retards de paiement, donc c'est une situation qui est un peu plus saine sur ce plan. Nous avons fait des retraitements comptables, qui conduisent à ce que l'épargne retraitée, en retraitant les sessions, les provisions etc., passe de 51 à 65 millions d'euros.

Donc, sur cette situation, vous avez eu en 2016 - vous avez ici le schéma du compte administratif - 281 millions de recettes de fonctionnement, 215 millions de dépenses de fonctionnement, y compris les frais financiers, 65 millions d'épargne brute retraitée, qui ont permis de contribuer à plus de la moitié au financement des investissements, qui est une situation plus saine que l'année précédente, où l'épargne brute ne représentait à peu près qu'un quart des investissements, ce qui a donc permis à la région de n'emprunter que 10 millions, en se désendettant de 26 millions, et d'ailleurs, si elle n'avait pas augmenté son fonds de roulement, elle aurait pu se désendetter un petit peu plus.

Il y a donc 14 millions d'épargne en plus, qui s'expliquent pour 30 % par des économies de gestion, pas sur le personnel - cela a été rappelé par le Président de la Commission des Finances - puisqu'il y avait un certain nombre de recrutements de fin 2015 qui ont porté effet sur 2016, mais de frais de gestion, de transferts vers des tiers, mais aussi - et c'est peut-être un signe de

- **REGION GUADELOUPE** - Assemblée plénière ordinaire du 13 Mars 2017.

fragilité pour l'avenir - une bonne tenue des recettes, c'est-à-dire que la taxe sur les carburants, et l'octroi de mer ont été plus dynamiques que la moyenne des années précédentes, et par conséquent, ce signe ne pouvant peut-être pas se reproduire sur les prochaines années, il doit être interprété avec vigilance pour la suite.

Sur ce graphique à double échelle, vous voyez la situation avec à gauche de 0 à 300 millions d'euros, une droite bleue qui représente les recettes, une rouge qui représente les dépenses, sur l'échelle de droite, par effet de zoom de 0 à 120 millions, vous avez des rectangles verts qui représentent cette épargne brute, qui s'était maintenue à entre 65-74 M€ entre 2011 et 2014, ce qui avait été des années tout à fait correctes, qui avait fortement chuté en 2015 à 51 M€, et qui s'est rétablie en 2016 à 65 M€. Ce taux d'épargne brute se situe à 23 % contre 19,5 en 2015, et autour de 25 à 28 % sur les années précédentes.

Vous voyez la situation de la Région Guadeloupe, par rapport à l'ensemble des régions en 2014. La Région Guadeloupe était mieux placée que la moyenne. Je vous ai dit que pour une région ultra marine, c'était une sécurité nécessaire, compte-tenu souvent de l'ostracisme des milieux financiers à l'égard des territoires ultra marins. Il y a eu la perte de 5 à 6 places entre 2014 et 2015, ramenant la Région Guadeloupe dans la moyenne. On n'a pas encore évidemment les chiffres de 2016.

Un effort d'investissement qui avait été autour de 150 M€ entre 2011 et 2014, qui était monté à 229 M€ une augmentation de 50 % en une seule année, par rapport à la moyenne des années précédentes en 2015, disons, ne respectant pas la règle, selon laquelle quand l'épargne chute, il faut être plus vigilant sur les investissements, et des investissements qui ont été ramenés à 122 millions, répartis entre des investissements propres en bleu foncé, et les subventions d'équipements versés en bleu clair.

Comment ont été financés ces investissements ? Sur ce graphique, les rectangles transparents ce sont les montants d'investissements réalisés hors dette. Les bâtonnets de couleurs, c'est comment ils ont été financés. Le bâtonnet le plus important, c'est le vert, qui symbolise l'épargne brute, qui représentait jusqu'en 2014, à peu près la moitié, qui a chuté à moins du quart des investissements en 2015, et qui s'est rétabli de nouveau à plus de la moitié des investissements en 2016. Le bâtonnet rouge, ce sont des ressources externes, des subventions d'investissements reçus et vous voyez que le bâtonnet violet, qui représente la dette, s'est traduit par une diminution de dette, avec une reconstitution du fonds de roulement, qui donne une sécurité supplémentaire, et qui aurait pu éventuellement être consacré aussi à un désendettement supplémentaire.

- **REGION GUADELOUPE** - Assemblée plénière ordinaire du 13 Mars 2017.

L'encours de dette, qui s'était maintenu autour de 220 millions, avait brutalement monté de 40 % en une seule année en 2015 - c'est ce que je vous avais signalé, lorsque j'étais venu devant vous le 28 juin dernier - et il est revenu à 295 millions, restant néanmoins supérieur à la tendance des années 2010 à 2014, donc c'est encore un signe de vigilance à avoir.

La capacité de désendettement s'est rétablie à 4,7 ans. Elle est à peu près dans la moyenne des régions 2015, peut-être un peu mieux placée, on ne le sait pas encore, que la moyenne des régions 2016. Nous n'aurons les statistiques probablement qu'au mois de juillet.

En capacité de désendettement, vous voyez deux graphiques similaires à ceux présentés pour le taux d'épargne, la région Guadeloupe était mieux placée que la moyenne en 2014, elle est revenue dans la moyenne en perdant à peu près 5 places, en 2015, peut-être a-t-elle regagné 2 ou 3 places en 2016.

J'en viens maintenant à la prospective, et vous nous avez demandé, Monsieur Le Président, de présenter ce que l'on fait parfois, pas toujours, dans les OB, puisqu'il arrive que l'on ne présente qu'un seul scénario, mais vous avez souhaité - vous n'êtes pas le seul mais ce n'est pas toujours ce qui se passe dans les présentations publiques - que l'on présente plusieurs scénarios, et pas uniquement celui sur lequel vous auriez arbitré.

Donc, nous avons imaginé que la fiscalité directe progresserait au rythme de l'inflation, avec une CVAE qui prend en compte évidemment la part qui a été transférée par le département, dans le cadre de l'opération du transfert du transport. Pour la fiscalité indirecte, 1 % sur la base des montants perçus en 2016, on peut avoir de mauvaises surprises, puisqu'ils étaient comme je vous l'ai dit tout à l'heure, bien meilleurs que la moyenne des années précédentes. Des concours d'Etat qui prennent en compte à la fois la baisse des dotations que nous imaginons se poursuivre à partir de 2018, mais aussi de l'annonce qu'a faite l'ancien Premier Ministre Manuel VALLS devant le Congrès des Régions le 29 septembre dernier à Reims, et qui a annoncé une indexation à partir de 2018 sur la TVA, qui elle progresse à peu près de 2,5 à 3 % par an. Nous avons considéré que le prochain gouvernement, quel qu'il soit, respecterait ces promesses du gouvernement sortant. Nous prenons donc en compte une baisse, mais aussi une petite hausse de tendance sur ce qu'il reste.

Je vous ai dit que vous aviez perdu 7 % sur la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle, cela a été la surprise de l'exercice du budget 2017. Je vous avoue que personne ne l'avait prévu, pourquoi, parce que c'est un indicateur de pauvreté fiscale. La Région Ile-de-France, qui était la seule à ne pas en avoir, c'est parce qu'elle avait gagné la réforme fiscale, et on

- **REGION GUADELOUPE** - Assemblée plénière ordinaire du 13 Mars 2017.

ne pouvait pas imaginer encore, début septembre, que cette recette serait touchée. Elle a été touchée, cela a été confirmé, et le Conseil Constitutionnel n'a rien trouvé à y redire.

Nous avons donc pris en compte le fonds de soutien mis en place par la loi de finances pour 2017, avec les montants qui seraient affectés à la Région Guadeloupe, également un fonds prévu pour 2018, pour ceux qui ont investi au moins autant que ce que le département faisait, des fonds européens stabilisés à 22 millions, et l'inflation, sauf pour la taxe sur les carburants et l'octroi de mer, pour lesquels on va considérer qu'on se situait dans la moyenne des années précédentes.

Sur les dépenses de fonctionnement, inflation sur toutes les dépenses, sauf celles de fonctionnement sur lesquelles il y a eu à la fois de nouveaux recrutements liés au transfert du transport, du CREPS, et à des revalorisations du GBT et des mesures catégorielles, et ensuite, 2,5 % à partir de 2018, des subventions gelées, des contributions aux syndicats inter communaux à 2 % par an. Des dépenses d'investissement qui sont fondées sur 150 millions, je rappelle que 150 millions en moyenne, c'est ce qui s'était produit entre 2011 et 2014, nous étions à 229 millions en 2015, vous êtes revenus à 122 millions en 2016, en nettoyant un certain nombre d'engagements qui avaient été pris précédemment, ce qui représente 870 millions sur l'ensemble du mandat. Une intégration des échéanciers d'emprunts de dettes, les collectivités ne renégocient pas leurs dettes. Le fonds de roulement est consommé avant de faire appel à l'emprunt dans la limite de 3 millions, puisqu'il y a un risque de déficit du SMRBT.

L'épargne brute fléchirait pour cette période, parce que les dynamiques ne sont pas suffisantes pour absorber 2,5 %, en particulier sur le personnel, et par conséquent, on aurait une épargne brute qui est à 65 millions en 2016, et qui reviendrait progressivement à 47 millions en 2021, dans ce scénario au fil de l'eau.

C'est un taux d'épargne brute qui se situerait encore légèrement au-dessus du plancher des 15 %, mais bien entendu, compte tenu du poids de la dette et de la spécificité des collectivités ultra marines, il apparaît qu'il est un peu dangereux, compte tenu du poids de la dette, qui est encore proche de 300 millions, d'avoir une épargne brute qui fléchisse progressivement pendant 5 ans. Cela conduirait d'ailleurs, on le voit, à ce que les emprunts nécessaires au financement des investissements monteraient régulièrement en puissance, pour atteindre en fin de période plus de 60 millions sur 2020, et 2021, soit près de 50 % du montant de investissements réalisés, et on peut légitimement se poser la question de savoir si la Région trouverait des financeurs, à l'échéance de cette prospection.

- **REGION GUADELOUPE** - Assemblée plénière ordinaire du 13 Mars 2017.

L'encours de dette, dans cette hypothèse, monterait progressivement, reviendrait au niveau de 324 millions, qui était celui à fin 2015, et le dépasserait, pour risquer d'atteindre 448 millions, c'est-à-dire 40 % de plus à l'horizon de la fin 2021. La capacité de désendettement monterait à 9,5 ans, et là, je voudrais être très clair : autant des collectivités riches en base fiscale, mais aussi en capacité d'augmenter les taux d'imposition peuvent se dire de manière à investir, je me donne la possibilité de flirter avec des niveaux d'endettement très élevés, autant encore une fois, une région fragile, qui a beaucoup moins de prêteurs à disposition que ne peut en avoir une région de métropole ou un département, ou une ville moyenne de métropole... C'est un peu injuste mais je vous l'ai déjà dit, on considère qu'une capacité de désendettement à 9 5 ans en 2021, c'est quelque chose qu'il faut essayer d'éviter.

Première hypothèse : les investissements sont ramenés à 117 millions, à peu près le niveau que vous avez réalisé, 122, on n'était pas très loin, en 2016. J'ai bien entendu les propos qui ont été tenus par le Président du CESR, qui considère - et je vais dire que c'est son rôle, en tant que représentant des agents économiques du territoire - que l'investissement est quelque chose d'essentiel pour un territoire moins développé que les territoires de métropole, et par conséquent, il est clair que ce n'est peut-être pas le choix que vous entendez faire. Cela permettrait de légèrement faire remonter l'épargne brute, mais pas tant que cela, parce que quand on réduit l'investissement, on ne gagne que des frais financiers, et la capacité de désendettement se situerait autour de 7 ans, ce qui est un objectif possible, mais qui n'est peut-être pas le seul moyen d'atteindre une capacité de désendettement de 7 ans. La dette progresserait de manière moins vive. On retrouverait des ratios dont vous vous étiez approchés fin 2015, année où il y avait eu à la fois une dérive de fonctionnement, et une dérive d'investissement, mais on pourrait aussi imaginer un autofinancement supplémentaire de 9 millions, obtenus par des économies pérennes de dépenses de fonctionnement et/ou des recettes nouvelles, il s'agit de voir ce que le prochain gouvernement, quel qu'il soit, fera pour les territoires ultra marins. Ce qui a été fait par exemple dans la loi de finances 2017, c'est de légèrement épargner les territoires ultra marin en matière de calcul de la baisse de dotation ou de la baisse de la **DCRTP (Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle)**. Reste à savoir si de nouvelles recettes pourront être trouvées, en tout cas, si on arrivait à ce niveau d'épargne brute, on pourrait être stabilisé à 57 millions d'euros, c'est-à-dire à peine 10 % de moins que ce que vous avez aujourd'hui à horizon de plus de 5 ans. L'épargne brute se maintiendrait autour de 20 % et la capacité de désendettement resterait autour de 7 ans, mais avec un niveau d'investissement et de développement du territoire qui serait de quelques 30 % de plus que dans le scénario correctif n° 1. Certes, la dette serait un peu plus élevée, elle serait à 400 millions, mais elle serait garantie par une épargne brute plus importante.

- **REGION GUADELOUPE** - Assemblée plénière ordinaire du 13 Mars 2017.

Voilà, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les élus, ce que l'on peut retirer aujourd'hui de l'analyse de vos comptes, avec évidemment une double prudence : d'abord parce qu'il n'échappera à personne, que personne ici ne peut présager de ce que sera la loi de finances 2018, et les priorités du prochain Gouvernement, quel qu'il soit, et compte tenu de la contrainte certes injuste, mais néanmoins réelle, qui pèse sur les territoires ultra marins, à savoir, moins de banques, et moins de confiance des banques qui sont présentes, à l'égard des capacités de maîtrise des comptes des territoires comme le vôtre. Je l'ai vécu malheureusement, et je l'avais rappelé en séance, à la question d'un conseiller régional de l'opposition, il y a maintenant 9 mois, en juin dernier, et j'avais rappelé qu'il y a - je m'étais permis de le faire, parce que cela fait un certain nombre de décennies, donc je dirais qu'il y a prescription sur la confidentialité - plus de 20 ans, j'avais été appelé à Fort de France par le Directeur général de l'époque de la Région Martinique, j'avais alerté sur des ratios qui commençaient à s'emballer, les décisions n'ont pas été prises à temps, et la Région Martinique avait été mise sous tutelle au milieu des années 90. C'est quelque chose qui est toujours très douloureux pour les élus qui le vivent, pour les habitants, il y avait à l'époque des impôts régionaux. C'est quelque chose que tout élu doit essayer aujourd'hui de prévenir dans une situation de contexte financier extrêmement délicat, à la fois pour le Trésor Public français, et pour les entités subsouveraines que sont les collectivités locales.

Je vous remercie.

Ary CHALUS. - Le débat est ouvert sur les orientations budgétaires, y a-t-il des questions ? Nous allons les prendre et vous répondre.

Hilare BRUDEL. - Merci Monsieur le Président, chers collègues, nous sommes dans le débat des orientations budgétaires, avec les différents exposés et notamment l'exposé de M. KLOPFER.

Avec tous les scénarii proposés aujourd'hui, il m'est difficile de débattre dessus, parce que l'on connaît la différence qui existe souvent entre les orientations budgétaires, et la traduction qui se fait lors du BP, donc sur ce plan-là, personnellement, je me réserve plus sur le débat et le vote du BP.

Toutefois, Monsieur le Président, vous avez rappelé dans votre propos introductif, votre discours, que vous mettez un terme définitivement aux polémiques du chiffre. Je le reçois très positivement, d'ailleurs, on l'a toujours regretté, parce que je crois - sans faire injure à nos concitoyens -, qu'il est parfois difficile de comprendre les différentes positions dans un débat assez technique, mais par ailleurs, vous avez raison, les faits sont là, les chiffres sont têtus, et la réalité, c'est que nous avons laissé cette collectivité, en tout cas quand nous étions en majorité,

- **REGION GUADELOUPE** - Assemblée plénière ordinaire du 13 Mars 2017.

dont je faisais partie, avec un excédent de près de 52 millions d'euros. C'est un chiffre qu'il faut retenir, même si, l'épargne brute effectivement s'est dégradée quelque peu. L'option qui avait été prise à l'époque, en termes d'investissements... D'ailleurs, je rappelle, c'est cet investissement qui permet aujourd'hui, et pour le budget prévisionnel 2017, de prévoir une recette dynamique, recette que nous personnellement, à l'époque de l'ancienne majorité, n'avons pu jamais en disposer, simplement parce que nous avons pris une option d'investissements.

Je voulais à mon tour, pour conclure sur cette polémique, dire qu'il faut retenir aussi ces chiffres, merci.

Hélène VAINQUEUR-CHRISTOPHE. - Bonsoir à toutes et à tous.

Monsieur le Président, c'est un peu dans le même sens, vous comprenez bien. J'ai entendu le début de votre discours, vous disiez qu'il fallait unir nos voix, mais c'est difficile d'unir nos voix quand vous dites que vous allez arrêter cette polémique et que vous la continuez dans votre discours. Je suis un peu embêtée, puisque j'entends encore ces mêmes propos dans votre discours.

Je voudrais pour commencer, dire que, pour unir nos voix, Monsieur le Président, je reviens sur un point que je vous ai présenté dans le cadre de la 1^{ère} plénière, nous avons-nous dans l'opposition, demandé la création de groupes d'oppositions, je crois que nous n'avons pas eu de réponse. Je réitère ma demande aujourd'hui, vous avez tous les éléments pour permettre à votre minorité, à votre opposition, de travailler correctement.

La 2^{ème} chose concerne les OB. C'est vrai que nous avons entendu au départ - et on va clore je pense définitivement la polémique - quand vous êtes arrivé, que les caisses étaient vides, puis que la Région était en déficit, on s'est rendu compte qu'elle n'était pas en déficit puisqu'il y avait un compte administratif qui était largement excédentaire, ce qui vous permet aujourd'hui de dégager cette belle épargne brute. Je suis contente pour la région que nous puissions véritablement avoir ce résultat en fin d'année 2016, mais cela s'explique très clairement par le fait que, en cette année 2016, nous avons eu une Région un peu en panne d'investissements, puisque la mobilisation d'emprunt n'a été que de 10 millions d'euros. Nous n'avons pas eu de politique d'investissement offensive, et je suis un peu surprise quand je vois justement ce schéma que j'ai sous les yeux, de voir qu'en 2016, nous revenons presque au niveau de 2011 en l'investissement, parce qu'il est important pour la collectivité que nous gérons à l'époque, d'avoir une politique d'investissement soutenue. La Région, c'est la collectivité majeure, qui doit soutenir effectivement le développement économique. Je suis en Commission d'appel d'offres, je n'ai pas vu un seul marché de travaux depuis une année, ce qui montre bien que l'on a un souci

- **REGION GUADELOUPE** - Assemblée plénière ordinaire du 13 Mars 2017.

sur l'investissement. Je suis d'accord qu'il est important que nous puissions rétablir l'épargne brute, que nous puissions désendetter la Région, mais à un moment, il faut aussi se dire que la population, les acteurs économiques attendent, et il faut véritablement soutenir la commande publique.

Vous avez eu la chance exceptionnelle d'avoir - votre intervenant l'a dit tout à l'heure - des recettes qui ont largement augmenté, puisqu'on a eu une TSC favorable, l'augmentation de l'octroi de mer, ce qui n'a pas été fait depuis de nombreuses années. C'est normal que nous engrangions tous ces bénéfices. Je pense que c'est important pour la Guadeloupe que la Région puisse avoir une politique de finances correcte, mais il faut également penser au soutien très fort de l'économie, et c'est ce qui manque, il me semble, dans ces orientations budgétaires.

Betty ARMOUGON. - Monsieur le Président, chers collègues, Mesdames, Messieurs en vos grades et qualités. Si aujourd'hui, je décide de prendre la parole - je sais que ce n'est pas de votre compétence, Monsieur le Président mais je vous remercie de me donner l'occasion de m'exprimer -, c'est parce qu'il y a un sujet qui me préoccupe, et qui doit nous alerter, nous élus régionaux, c'est la montée de la violence qui gangrène la Guadeloupe depuis le début de l'année. Les chiffres liés aux actes de violence et de délinquance sont alarmants dans notre département.

Ary CHALUS. - ...Excuse-moi, est-ce que tu es sur le budget ? Sinon je te donne la parole juste après...

M. KLOPFER. - Je me permets de répondre aux interrogations, et aussi aux observations de Madame. Il se trouve que j'ai le souvenir de la séance, Monsieur le Président, à laquelle vous m'aviez demandé d'intervenir au mois de juin, où il y a eu d'ailleurs - comme c'était un audit, c'était assez solennel - beaucoup de questions de la part de l'opposition, j'y avais répondu le plus complètement possible. Il se trouve que dans les semaines qui ont suivi, j'ai reçu une première lettre de l'ancien Président Victorin LUREL, à laquelle j'ai répondu par un courrier du 26 juillet. Il m'a envoyé une deuxième lettre au mois d'octobre, à laquelle j'ai répondu également sur le fond, et comme je n'avais jamais eu l'occasion de le rencontrer personnellement et que l'on m'a dit qu'il était dans la séance, j'aurais été ravi d'avoir un échange cette fois-ci de visu avec lui, malheureusement, il n'a pas pu rester sur cette intervention, je le regrette, en tout cas, je pense que c'est important de bien faire comprendre les concepts financiers.

Madame, pendant que vous parliez, j'ai mis ce transparent et je vais vous le commenter encore plus précisément. On va prendre l'année 2015. Vous avez un bâtonnet violet qui est l'évolution de l'encours de dette, 92 millions d'euros. Ce ne sont pas 92 millions d'euros qui ont été empruntés, c'est 92 millions d'euros qui ont été empruntés net de ce qui a été amorti, c'est donc

- **REGION GUADELOUPE** - Assemblée plénière ordinaire du 13 Mars 2017.

l'augmentation de l'encours de dette entre le 31 décembre 2014 et le 31 décembre 2015. Qu'est-ce que le fonds de roulement, l'excédent ? Ce que beaucoup de personnes appellent l'excédent... Pourquoi, j'ai, au départ de cet exposé, rappelé les concepts, c'est parce que l'excédent, ce n'est pas un bonus, c'est comme la trésorerie. Quand vous faites entrer 10 millions dans vos caisses, au 31 décembre, vous avez 10 millions de trésorerie en plus, mais cela, ce n'est pas l'épargne brute. C'est le concept pour l'Etat, mais ce n'est pas le concept pour les collectivités, pour les collectivités, le concept, c'est que la section de fonctionnement doit être équilibrée, donc avec ces 92 millions, la Région Guadeloupe, s'est retrouvée à la fin de l'exercice 2015 à moins 5. Votre fonds de roulement avait été reconstitué, et il était à peu près à 12 millions d'euros, donc il y avait 12 millions « d'excédent ». Quand je dis 12 millions d'excédent, encore une fois, il est alimenté par 92 millions d'emprunts, donc s'il n'y avait pas eu 92 millions d'emprunts, il manquait 80 millions pour financer les investissements. Que se passe-t-il en 2016 ? L'épargne brute augmente de 14 millions, ce qui permet, même en augmentant le fond de roulement de 20 millions, qui passe de 12 à 32, de se désendetter de 16 millions. La Région aurait même pu- je ne tiens pas uniquement des propos par rapport à telle ou telle bonne ou moins bonne gestion - déstocker non pas 16 millions mais 20, 25 millions de dette, en reconstituant un peu moins son fonds de roulement. Evidemment, c'est toujours très bien d'investir, simplement il faut avoir du carburant dans la machine, et le carburant, c'est l'épargne brute, c'est-à-dire que si vous n'avez pas suffisamment de carburant, vous ne pouvez pas faire bouger le véhicule, et vous ne pouvez pas réaliser vos investissements.

Je tiendrais le même propos si j'étais dans une séance, invité par une association de maires, ou des Présidents de conseils généraux ou des présidents départementaux ou régionaux : aujourd'hui, dans la dureté des temps, la seule chose qu'il faut regarder, c'est l'épargne. Quand vous avez de l'épargne, vous avez de la capacité à investir, et aujourd'hui, vous avez un peu plus d'épargne que l'année dernière, maintenant, ce qui vous donne la possibilité de faire peut-être 150 millions d'investissement l'année prochaine, à condition de préserver cette épargne, mais ce qui ne vous donne malheureusement pas la possibilité d'en faire 225.

Ary CHALUS. - C'est vrai, je l'ai dit au collègue BRUDEY : nous avons trouvé 65 millions d'impayés, on l'a dit aussi, vous auriez pu le dire.

Et Madame VAINQUEUR quand vous parlez de marchés, nous avons des marchés à commande. Je pense que quand j'ai signé les 6 millions pour la rénovation d'Anse-Bertrand, quand nous avons dû alimenter le pont de la rivière Noire de 3 millions, je pense que ce sont des investissements, c'est de la commande, et il n'y a pas que cela. Sans compter l'aide apportée aux communes, que

- **REGION GUADELOUPE** - Assemblée plénière ordinaire du 13 Mars 2017.

nous avons votée, donc je pense qu'aujourd'hui, si Monsieur KLOPFER, qui est plus spécialiste que moi, on continue à le contredire, je n'ai plus rien à dire.

Merci à vous pour ces questions.

Il n'y a pas le vote des orientations, mais quand même, je dois faire voter, prendre acte que nous avons tenu le débat.

Est-ce qu'il y a quelqu'un qui est contre ?

Nous prenons acte que le débat a été tenu.

Pas d'opposition ?

Pas d'abstention ?

Merci.

- **REGION GUADELOUPE** - Assemblée plénière ordinaire du 13 Mars 2017.

REPARTITION DU PRODUIT PREVISIONNEL DE LA TAXE SPECIALE DE CONSOMMATION SUR LES CARBURANTS

Guy LOSBAR. - Projet de délibération portant adoption de la répartition du produit de la taxe spéciale de consommation sur les carburants.

Vu le Code des douanes, et en particulier l'article 266 quater,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et en particulier ses articles L.4434-2, L.4434-4,

Vu la loi d'orientation 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République,

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

Vu la délibération n° CR/16-33 du 12 avril 2016 portant adoption du budget primitif de l'exercice 2016, et en particulier son article 5, fixant le taux de la taxe spéciale de consommation sur les carburants à 49,537 €, par territoire, pour le super, sans plomb, et à 28,090 par hectolitre pour le gazole.

Vu délibération n° CR/91-494 du 1^{er} octobre 1991 portant exonération de la taxe spéciale de consommation sur les carburants utilisés dans l'exercice de la profession de chauffeur de taxi,

Vu la délibération n° CR/02-366 du 28 mars 2002, portant exonération de la taxe spéciale de consommation sur les carburants utilisés dans l'exercice de la profession d'entrepreneur de grande remise et de tourisme,

Vu la délibération n° CR/07-802 du 2 juillet 2007 portant exemption de la taxe spéciale de consommation de gazole et d'émulsion d'eau dans le gazole « sous condition d'emploi » et utilisés comme carburants pour l'alimentation des moteurs fixes...

Est-il obligatoire de tout lire ? Car je crois que nous avons tous reçu ce document, je ne voudrais pas imposer à la collectivité une telle lecture...

Donc, l'article 1 adopte la clef de répartition du produit prévisionnel de la taxe spéciale de consommation sur les carburants comme suit :

- 3 % du produit total sont prélevés et répartis d'office entre les établissements publics de coopération intercommunale lorsque la population de l'ensemble des communes membres de l'établissement dépasse 50 000 habitants, ayant mis en place un service public de transports urbains de personnes, ou ayant approuvé un plan de déplacement urbain. Elle est affectée au

▪ **REGION GUADELOUPE** - Assemblée plénière ordinaire du 13 Mars 2017.

financement des dépenses, des investissements et de fonctionnement des transports publics urbains, ou des autres services de transports publics qui, sans être entièrement dans leur ressort territorial de l'autorité organisatrice de la mobilité, concourent à la desserte de l'agglomération dans le cadre de contrats passés avec l'autorité responsable de l'organisation des transports urbains, elle peut être affectée aux aides à la modernisation de l'activité de transport public de personne urbain.

- 10 % du produit total sont affectés d'office au Conseil Régional de la Guadeloupe pour le financement d'opérations d'investissements d'intérêt régional.

- 50,025 % du produit correspond à 57,50 % du solde de 87 % du produit total à répartir sont affectés au budget au Conseil Régional de la Guadeloupe au titre des aménagements de la voirie nationale, des pistes forestières sans préjudice d'affectation du crédit d'Etat à ces opérations et au développement des transports publics de personnes.

- 10,875 % du produit correspondant à 12,50 % du solde de 87 % du produit total à répartir sont affectés au budget du Conseil Départemental de Guadeloupe, au titre de dépenses d'investissements afférentes à la voirie, dont il a en charge ; les dépenses de fonctionnement des services chargés de la réalisation et de l'entretien des routes dans la région, sans préjudice de dépenses de fonctionnements assumées par d'autres collectivités ; des infrastructures de transport et au développement des transports publics de personnes ; des dépenses d'investissements d'intérêt départemental autres que les précédentes, dans la limite de 10 % du montant de la dotation, et les sommes nécessaires au remboursement des emprunts, que celui-ci a souscrit pour le financement des travaux de voirie antérieurs au 3 août 1984, date de publication de la loi 84-747 du 2 août 1984, relative aux compétences des Régions Guadeloupe, de Guyane, de Martinique et de la Réunion.

- 26,100 % du produit total correspondant à 30 % du solde de 87 % du produit total à répartir sont ventilés entre les communes de la Région Guadeloupe qui la consacrent à la voirie dont elles ont la charge, au développement des transports publics de personnes ; à des dépenses d'investissement d'intérêt communal, autres que les précédentes, dans la limite de 10 % du montant de la dotation.

Article 2 réparti la part revenant aux établissements publics de coopération intercommunale, (EPCI) éligibles (communautés d'agglomération Cap Excellence, Grand Sud Caraïbe, La Riviera du Levant, la communauté d'agglomération du Nord Basse-Terre et la communauté du Nord Grande-Terre) au prorata de leur population.

- **REGION GUADELOUPE** - Assemblée plénière ordinaire du 13 Mars 2017.

En cas de création d'un nouvel établissement public de coopération intercommunale (EPCI) remplissant les conditions d'éligibilités indiquées à l'article premier de la présente délibération, une révision de la clef de répartition entre les EPCI sera faite d'office par la Direction régionale des douanes et des droits indirects de la Guadeloupe.

De même, en cas de dissolution d'un établissement public de coopération intercommunale (EPCI), bénéficiant des conditions d'éligibilité indiquées à l'article 1^{er} de la présente délibération, une révision de la clef de répartition entre les EPCI sera faite d'office par la Direction régionale des douanes et des droits indirects de Guadeloupe.

Article 3, adopte la clef de répartition suivante pour la part revenant aux communes de la Région Guadeloupe :

- 95,95 % de la part communale est répartie entre toutes les communes qui composent la Région Guadeloupe. Cette répartition se fera pour chacune des communes, à 40 % au prorata de la superficie et de 60 % au prorata de la population.

- 4,05 % de la part communale sera répartie comme suit :

- 1,50 % pour la ville de Basse-Terre,
- 1,50 % pour la ville de Pointe à Pitre,
- 0,10 % pour la commune de La Désirade,
- 0,10 % pour la commune de Terre-de-Bas des Saintes,
- 0,10 % pour la commune de Terre-de-Haut des Saintes,
- 0,25 % pour la commune de Capesterre de Marie-Galante,
- 0,25 % pour la commune de Grand-Bourg de Marie-Galante,
- 0,25 % pour la commune de Saint-Louis de Marie-Galante.

Article 4 : les clefs de répartitions mentionnées à l'article 1, 2 et 3 de la présente délibération s'appliquent sur la totalité des produits de la taxe spéciale de consommation sur les carburants perçue du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017. Elles s'appliqueront par tacite reconduction au-delà du 31 décembre 2017, sauf dispositions nouvelles.

Article 5 : la présente délibération sera notifiée aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) désignés ci-après : Cap Excellence, Grand Sud Caraïbe, Rivière du Levant, Nord Basse-Terre et Nord Grande-Terre.

Une notification sera faite à l'ensemble des communes du département de la Guadeloupe.

▪ **REGION GUADELOUPE** - Assemblée plénière ordinaire du 13 Mars 2017.

Article 7 : pour ne pas peser sur la trésorerie de l'ensemble des bénéficiaires (Conseil Régional, Conseil Départemental, établissements publics de coopérations intercommunale et communes), la Direction Régionale des douanes et des droits indirects de Guadeloupe procèdera à des reversements sous forme d'acomptes mensuels successifs, en fonction des encaissements enregistrés tout au long de l'exercice correspondant à l'annualité budgétaire.

Compte-tenu des remboursements déjà effectués au titre du premier semestre 2017, la Direction Régionale des Douanes et des droits indirects de Guadeloupe devra veiller au respect des dispositions de l'article 4 de la présente délibération, en procédant à une régularisation à la part revenant à chacun des bénéficiaires, en fonction des clefs de répartition votées aux articles 1, 2 et 3 de la présente délibération.

Article 8 : donne mandat à la Direction Régionale des Douanes et des droits indirects de Guadeloupe pour l'exécution de l'ensemble des dispositions de la présente délibération.

Article 9 : donne mandat au Président du Conseil Régional pour prendre et signer tout acte permettant la mise en œuvre des dispositions de la présente délibération.

Article 10 : le Président du Conseil Régional, le directeur général des services, le directeur régional des douanes et des droits indirects, le payeur régional sont chargés chacun, en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération, qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la Région Guadeloupe.

Ary CHALUS. -Je prends juste un exemple : pour une commune comme Les Abymes, qui avait 2,3 millions en 2015, cette commune percevra 2,7 en 2016. Nous constatons que la plupart des communes ont eu une augmentation, par exemple Baillif + 66 000 €, Deshaies + 66 000 €, Désirade + 42 000 €, Goyave + 129 000 €, Grand-Bourg + 83 000 €, Lamentin + de 189 000 €, Morne-A-L'eau + 195 000 €, Le Moule + 259 000 €, Petit-Bourg + 324 000 €, Petit-Canal + 139 000 €, Pointe-Noire + 118 000 €, Port-Louis + 91 000 €, Saint-Claude + 71 000 €, Saint-Louis de Marie-Galante + 62 000 €, Sainte-Anne + 271 000 €, Sainte-Rose + 286 000 €, Trois-Rivières + 100 000 €, Vieux Fort + 21 000 € et Vieux Habitants + 123 000 €. J'ai donné un peu les communes qui ont eu une augmentation significative, parce qu'il y a la population, et aussi il y a la surface. Cela a été calculé en plus, sur 101 millions, et en 2016, et pour 2017 ce sera sur 114 millions, donc il y aura une augmentation.

Alors les EPCI, pourquoi nous avons fait ces efforts concernant - il faut l'expliquer - Marie-Galante ? La communauté de communes de Marie-Galante n'a pas 50 000 habitants, les communes perçoivent une aide, donc nous avons voulu augmenter de 0,25 % les 3 communes de Marie-Galante pour pouvoir les accompagner, avoir plus, sachant que leur communauté n'y a pas

▪ **REGION GUADELOUPE** - Assemblée plénière ordinaire du 13 Mars 2017.

droit, et les communes comme les îles. C'est pour encore une fois montrer notre volonté - nous n'étions pas obligés de le faire, d'accompagner ces communes. Donc ce surplus que nous avons, c'est surtout pour accompagner les communes, et même les EPCI. Je prends l'exemple DE Grand Sud Caraïbe qui percevait 644 000 € percevra peut-être autour de 720 000 €, le Nord Basse-Terre qui percevait 612 000 € avoisinera les 700 000 €, Cap Excellence qui percevait 800 000 €, 896 000 €. Toutes les EPCI augmentent, donc c'est une aide pour toute la Guadeloupe, donc pour tous les guadeloupéens, il y a une répartition, dans le cadre de la politique que nous voulons mener pour la Guadeloupe, ne pas sanctionner qui que ce soit.

Alors j'ai entendu dire que nous avons fait un hold up, je suis désolé, nous ne répondrons pas aux questions inutiles. J'ai 2 documents en main, des courriers que nous avons faits le 28 septembre 2016 au Département, avec toutes les demandes en fonction de ce que dit la loi, et un autre courrier du 25 janvier 2017, envoyé en recommandé, parce que nous n'avions jamais eu de réponse concernant cette taxe. Nous avons, je le montre, les retours de la Poste, et on n'a pas eu de réponse du Conseil Départemental. Dans ce courrier, nous informons du travail qui a été fait : « passé ce délai, je me verrai contraint de clôturer l'instruction du dossier susvisé, de proposer au Conseil de délibérer sur une nouvelle répartition du produit de la TSC. Alors, nous faisons le travail convenablement. J'ai entendu certaines personnes monter au créneau pour dire c'est un hold up, il n'y a pas de concertation, je suis désolé, je n'entrerai pas dans la polémique, ce qui importe aujourd'hui, ce sont les communes de Guadeloupe qui vont gagner, les communes qui ont des difficultés, et les EPCI aussi, pour le développement de la Guadeloupe.

Y a-t-il des questions sur ce point ?

Hilare BRUDEY. - Monsieur le Président, je voudrais bien comprendre, malgré votre rapport, et les explications que vous avez données, notamment avec les analyses des recettes sur les 12 dernières années, ainsi que le taux d'application et les arguments qui vous poussent aujourd'hui à proposer une autre clef de répartition, et notamment, en vous basant sur l'utilisation faite par les collectivités, notamment les communes, au travers des fiches de renseignements. Dans le document, il y a des fiches de renseignements pour les 32 communes, 28 ont répondu, 4 n'ont pas répondu, y compris le Département, dites-vous, et je le constate, c'est factuel. Je ne peux pas dire le contraire, en tout cas, j'ose croire que ce qui est marqué est vrai, encore que j'ai quelques doutes au moins sur une commune, sur les dépenses liées à la TSC. Pour être suffisamment dans les affaires, n'avoir vu aucun investissement, et avoir des investissements jusqu'à 500 000 €, je suis un peu étonné, mais c'est une parenthèse que je ferme aussi vite que je l'ai mise à l'ordre du jour.

▪ **REGION GUADELOUPE** - Assemblée plénière ordinaire du 13 Mars 2017.

28 communes ont répondu sur 32. Sur les 28 communes, 14 ont un différentiel positif, c'est-à-dire qu'elles dépensent moins qu'elles ne reçoivent, c'est-à-dire plus de recettes que de dépenses. 14, donc 50 % sur les 28. Les 4 autres, on ne sait pas ce qu'elles font, notamment parmi les 4, il y a Grand-Bourg de Marie-Galante qui n'a pas répondu.

Je fais un zoom sur ce que l'on appelle les IDS, les îles du Sud, ou les dépendances, de manière plus connue. Vous dites que vous êtes le Président de l'ensemble des guadeloupéens, vous voulez aider les dépendances, je constate que dans votre rapport, il est prévu que sur l'ensemble de ces 6 communes, les 3 communes de Marie-Galante, les 2 des Saintes et celle de Désirade, qui étaient à l'origine de 0,10 % et que vous proposez de passer à 0,25 %. Dans la délibération, les choses ont changé entretemps, on passe à 0,25 % pour Capesterre de Marie-Galante, Grand-Bourg, Saint-Louis et on reste à 0,10 % pour Terre de Bas, Terre de Haut et pour Désirade donc là, il y a une discrimination. En plus, sur les deux communes de Marie-Galante qui ont répondu, à savoir Capesterre et Saint-Louis, elles ont un différentiel positif alors que sur les 3 autres communes, Désirade, Terre de bas et Terre de Haut, elles ont un différentiel négatif. Et vous dites en plus que ce n'est pas simplement sur les voiries dont elles ont la charge, ces collectivités, mais cela peut être aussi sur des politiques d'intérêt communal, à partir du moment où cela ne dépasse pas un certain seuil. Donc j'aurais bien aimé que la traduction de votre amour, ou de votre présidence pour l'ensemble de la Guadeloupe puisse s'exercer de manière équitable, à l'endroit de mes compatriotes saint-louisiens et désiradiens. Il me semble que ce n'est pas le cas.

Mais vous dites que vous prenez vos responsabilités, d'ailleurs vous l'avez dit, notamment dans votre discours, quand vous avez parlé du fait que Marie-Galante... Vous déplaçonnez la communauté de communes, en disant : oui, je prends mes responsabilités, la communauté de communes de Marie Galante n'a pas 50 000 habitants, mais je décide de donner un coup de pouce à la communauté de Marie Galante, les 3 communes. Je trouve cela, à la limite, formidable, si c'est pour aider ces dépendances-là à sortir de l'impasse, mais ce n'est pas valable pour ces 3 autres communes.

Au-delà de cela, ce que je veux comprendre, c'est que les autres 4 communes qui n'ont pas répondu, si on devrait les rattacher à la même réponse que le Département, elles n'ont pas répondu, donc à la limite, comme on a enlevé sur le Département... Parce que je rappelle en réalité, sur les 112 millions d'€ en moyenne que vous avez pris sur les 10 dernières années... Vous dites que pour 2016 c'est 101 millions, et pour 2017 ce sera aux alentours de 104, 140 millions, vous aurez l'occasion de le préciser, mais ce sera plus, et donc il va y avoir des augmentations. Oui, il va y avoir des augmentations, mais cela ne veut pas dire forcément que ces augmentations soient l'objet d'une clef plus favorable, simplement, le montant est plus

- **REGION GUADELOUPE** - Assemblée plénière ordinaire du 13 Mars 2017.

important, il suffit d'appliquer un pourcentage, vous en avez plus, donc ce n'est pas une magie que vous avez inventée. C'est simplement parce que le crédit augmente, et vous appliquez le même taux, et cela augmente, ce n'est pas le cas. Nous avons une double pénalité nous personnellement, au niveau des petites communes, des dépendances, comme je l'ai cité tout à l'heure.

En réalité, vous, la Région, ce que je veux comprendre, c'est que, en dehors des voiries, vous avez 404 km de voiries, quand le Département a 650 km de voiries, donc il faudrait m'expliquer un peu comment... Vous avez des intérêts régionaux, on va dire, il y a des projets à intérêt régional, mais je ne vois pas tellement la différence, quand la Région est en monodépartement, donc c'est le même périmètre, le même territoire. L'intérêt régional devrait s'appliquer aussi à l'intérêt départemental, et par voie de conséquence, l'ensemble des communes, c'est le territoire départemental et en même temps le territoire régional, donc en fait vous n'inventez rien, vous prenez à Paul, et vous donnez à Pierre, au motif que, nous avons des engagements dus au transfert, transfert que l'ex Président n'a jamais signé d'ailleurs. Donc vous décidez de l'adopter, et d'ailleurs il faut vérifier par les services, il y avait eu procédure en cours. J'émet quelques réserves mais à mon avis, il n'avait jamais signé, donc je veux comprendre vraiment ce qui motive, parce que je cherche. Autant je valide les raisons ou les arguments qui peuvent pousser la Région à vouloir avoir plus de recettes pour pouvoir répondre à ces dépenses, et à ces exigences. C'est le même principe, le même exercice que l'on devait faire pour les départements et les communes, et d'ailleurs je crois qu'un des conseils, le CESR, disait ou plutôt, Monsieur JEREMY, disait que ce serait mieux peut-être d'augmenter la taxe sur le gazole, d'autant plus que si l'on s'inscrit dans la COP 21, la COP 22, aujourd'hui, cela fait débat, notamment des îles à énergies positives, pour éviter l'impact écologique. Ce serait plus facile, mais je comprends que effectivement, augmenter les impôts - quelque part c'est une taxe, donc c'est un impôt -, c'est plus compliqué de faire comprendre à la population que l'on augmente pour avoir des recettes. C'est bien plus facile de prendre sur Paul et de donner à Pierre et de dire : j'augmente, je travaille sur le territoire. Je rappelle qu'il y a un seul, département.

Et d'autre part, vous dites que, dans le texte, cela n'a jamais été décidé, la Région n'a jamais statué depuis, en évoquant que le Conseil Général de l'époque devenu le Conseil départemental avait statué en 1984, et que depuis on n'a jamais rien fait, donc 33 ans. Est-ce que cela voudrait dire que depuis 33 ans nous sommes dans l'illégalité totale ? Le Conseil Départemental, le Conseil régional, le contrôle de légalité, la Préfecture et tout, alors même que le Conseil Général a un courrier, dont j'ai eu connaissance hier, qui certainement vous a été envoyé en disant qu'effectivement la répartition de la TSC a bien été faite, au sens de disposition de l'article L 44 34- 3 du Code général des collectivités par le Conseil régional de la Guadeloupe. Je vous invite

- **REGION GUADELOUPE** - Assemblée plénière ordinaire du 13 Mars 2017.

sur le sujet à vous reporter notamment à la convention entre le Conseil Régional et le Conseil général de la Guadeloupe, du 5 juin 1985, à l'instruction du Ministère de l'économie, du 27 octobre 1986 etc. On pourra toujours faire un débat sur une année d'écart, sur 33 ans pourquoi pas, l'ancienne majorité ne l'avait pas faite, la nôtre, de 2004 à 2015 ne l'a pas faite, vous vous décidez de le faire, pourquoi pas. Il faut le faire à notre intérêt, donc je cherche à imaginer quelle logique est derrière cette clef de répartition.

Au cela de cela, vous argumentez votre décision au motif que la Commission de synthèse, qui sont des élus comme nous, le CESR et la Commission de Culture auraient été favorables, alors que je me rappelle, il n'y a pas si longtemps, le 22 décembre 2015 si je ne me trompe, on a eu un débat ici, sur la non concertation de l'ensemble de la Guadeloupe sur l'octroi de mer, et vous avez dit : ma méthodologie, c'est la concertation, donc a priori, vous avez envoyé deux courriers pour le Département, qui n'a pas répondu, vous décidez de prendre une décision, vous avez envoyé des courriers pour les communes, certaines n'ont pas répondu, vous continuez, à aucun moment vous n'imaginez, à l'instar de ce qui a été fait pour l'octroi de mer, de décider de faire une commission ad hoc, pour inviter les représentants des maires, notamment le représentant de l'association des maires, accompagné de différentes strates de communes - il y a des communes de moins de 3 000, de plus de 5 000 etc. - et éventuellement, le représentant du Conseil Général, pour discuter, parce qu'en fait, vous n'amenez rien de plus, sinon que vous adressez éventuellement, quelques collectivités qui dans leurs fiches de renseignements montrent qu'elles n'utilisent pas ces fonds-là, ces recettes-là, à bonne fin mais en même temps, vous mettez en difficulté le Département, auquel cas, le Département, s'il ne dépense pas ses recettes sur les voiries, dépense certainement ailleurs, donc pour la Guadeloupe, et notamment dans le domaine social. Donc demain, après-demain, vous aurez peut-être des routes communales à peu près mieux réparées, mieux entretenues, des routes régionales, mais des routes départementales non entretenues, donc défoncées et la situation est toujours la même, ce qui, au regard de ce qu'a dit la Commission Economique tout à l'heure, un bon réseau routier, c'est l'attrait touristique, et je vous signale que quand les touristes viennent en Guadeloupe, ce sont des touristes en liberté. Ce sont des touristes qui vont partout, et bien évidemment, ils circuleront beaucoup plus sur les routes départementales que sur les régionales, parce que par définition, il y a plus de routes départementales.

Donc je veux comprendre réellement quel est le raisonnement d'aujourd'hui, s'il n'est pas politique. Et là, effectivement, en disant cela, on rentre dans la polémique, ce que vous voulez éviter. Je veux véritablement une explication opérationnelle, et si vous voulez m'éviter d'avoir des explications par des techniciens. On parle de politique, je sais ce que c'est que la trésorerie, je sais ce qu'est un résultat budgétaire. Nous sommes des élus, en dehors de nos attributs, nous

- **REGION GUADELOUPE** - Assemblée plénière ordinaire du 13 Mars 2017.

avons aussi, me semble-t-il et des techniciens compétents ici, vous le dites souvent, et je partage votre avis. Nous avons des techniciens compétents qui devraient pouvoir nous donner ces explications, et on aurait pu se dispenser d'avoir à tout bout de champ sur des réponses des spécialistes. Je ne mets pas en doute leurs capacités et leurs compétences, je dis simplement, entre nous, on aurait pu discuter de cela, parce que nous voulons faire avancer notre peuple. Il me semble que c'est la moindre des choses de faire que des questions qui sont posées par des élus guadeloupéens, soient répondues par des élus guadeloupéens, et auquel cas j'admets parfaitement, que l'élu que vous êtes - parce que moi aussi - puisse se faire accompagner par les techniciens, dont vous avez la responsabilité, merci Monsieur le Président.

Ary CHALUS. - Merci Monsieur BRUDEY. Vous vous êtes bien défoulé pour défendre un peu votre dossier.

Alors première petite chose, toute grande collectivité se fait accompagner par des techniciens, surtout quand certains ne comprennent pas ou ne veulent pas comprendre. Le Cabinet KLOPPER, comme tout le monde le sait, a fait des audits pour plus de 80 % des régions, Départements, Sénat et autres. Je pense que c'est un Cabinet respecté au niveau international, on ne dira pas que l'on fait du n'importe quoi.

La deuxième chose, je pense que M. LOSBAR a donné les explications, il a lu son rapport de synthèse, il l'a expliqué. Le considérant, je n'entrerai pas dans les discussions. Rappelez-vous, sur l'octroi de mer c'est parce qu'il y a eu un mauvais calcul que nous sommes revenus dessus, et que nous avons mis en place par la suite une Commission pour travailler dessus. Je suis désolé, vous étiez à la tête de la Région, vous auriez dû faire votre travail convenablement, et vous seriez encore là, donc vous n'auriez pas à me poser ces questions, la population vous aurait reconduit.

L'autre chose, quand vous parlez de 404 kilomètres pour la Région, 600 kilomètres pour le Département, c'est vrai, mais combien de km de voies avons-nous en 2 fois 3 voies et 2 fois 2 voies ? Les routes départementales sont parfois à une voie, donc ne comparons pas ce qui n'est pas comparable. La loi nous a transféré aujourd'hui le transport, nous avons effectivement de très nombreux investissements. C'est bien parce que Madame VAINQUEUR vient de poser la question : nous aurons de gros investissements à faire sur nos routes, sur les ponts, la plupart des ponts, nous aurons des déviations à faire, cela nous permettra de répondre, parce que comme vous le savez très bien, beaucoup de transferts ont été opérés, sans qu'en face il n'y ait de financement.

Vous parlez de concertation, oui, nous avons fait ce qu'il fallait, convenablement, mes services ont fait leur travail, et c'est ici même que j'ai entendu dire que mes techniciens sont stressés,

▪ **REGION GUADELOUPE** - Assemblée plénière ordinaire du 13 Mars 2017.

harcelés ? Alors ils sont là, vous pouvez leur poser la question. Ils ont fait le travail qu'il fallait convenablement et heureusement que nous avons quand même gardé ces preuves de dépôt, d'envoyer par recommandé, suite au premier courrier du mois de septembre.

Alors comme je le dis, je le répète encore, il n'y a aucun problème par la suite, pour que nous puissions travailler avec le département, s'il y a des difficultés. Comme nous avons voté dernièrement - on n'en parle pas, on dira que ce sont des fonds européens - mais nous n'étions pas obligés de mandater 13 millions. Nous sommes autorité de gestion, nous l'avons fait, on n'entend jamais parler de cela. On entend dire que nous avons fait. Si l'on veut travailler en collaboration avec la Région, on le fait honnêtement, sans que derrière il y ait des coups bas, et je vous réponds à vous, Monsieur BRUDEY. Nous le faisons, nous n'avons pas la compétence, mais nous votons beaucoup d'argent en matière de fonds européens pour pouvoir... Oui, nous l'avons fait dernièrement, 13 millions, j'entendais les discours des élus, jamais on n'en entend parler. Jamais on n'entend parler du fait que la Région a voté, pour permettre... Et nous l'avons dit, dans une réunion dernièrement, que nous sommes prêts à accompagner, s'il y a des travaux à faire sur les routes de la Guadeloupe. Que ce soit départemental, régional, communal, la Région est là pour intervenir, pour accompagner, donc s'il y a à accompagner le Département là-dessus, nous le ferons.

Et quand vous parlez de 0,25 % pour les 3 communes de Marie-Galante, peut-être que vous n'avez pas compris ce que nous avons dit au départ, cela arrive. La Désirade et les deux communes des Saintes sont dans une communauté d'agglomération de plus de 50 000 habitants, cela veut dire qu'ils recevront une aide de ces communautés d'agglomération. La communauté de Marie Galante ne reçoit pas, ils sont sous le seuil, donc, nous avons fait un effort pour accompagner ces 3 communes de Marie-Galante.

Moi aujourd'hui, il n'y a pas de problème, tout ce que nous faisons, nous n'allons pas entrer dans le débat. Je vous ai laissé parler plus de 17 minutes, nous ne continuerons pas là-dessus, je suis désolé. Aujourd'hui, tout ce que nous faisons, c'est pour les Guadeloupéens, nous avons fait quelque chose que l'on ne fait pas, nous l'avons fait, pour l'octroi de mer où des communes ont reçu plus de 400 000 €, 500 000 €, 300 000 €. J'ai regardé un peu les communes qui ont été accompagnées depuis les six dernières années par l'ancienne majorité, il faudrait peut-être que je publie à un certain moment comment cela se passait, mais nous, nous accompagnons tout le monde, au même niveau. Nous sommes tous guadeloupéens, et je le fais, alors maintenant, nous avons proposé quelque chose pour accompagner les communes, les communautés d'agglomérations, pour accompagner la population, j'espère que cela sera à l'unanimité, sinon la population saura - nous sommes en direct - qui vote contre son avancement.

- **REGION GUADELOUPE** - Assemblée plénière ordinaire du 13 Mars 2017.

Monsieur BRUDEY, je vous ai laissé parler 17 minutes...

Hilare BRUDEY. - ...Monsieur le Président, cela fait 3 fois que vous me le faites. A chaque fois que je parle, je parle 17 minutes, il faut arrêter !

Je l'ai chronométré volontairement. 11,30 minutes. Cela fait plus de 3-4 fois que vous me dites que je fais 17 minutes.

Il faut arrêter !

(Discussions interposées)

Ary CHALUS. - Je ne veux pas vous couper le micro...

Hilare BRUDEY. - ...J'ai autant droit que vous parce que nous avons un groupe...

(Micros coupés)

Ary CHALUS. - Regardez-vous un peu. Laissez-moi finir.

Hilare BRUDEY. - D'accord mais je vous demande la parole.

Ary CHALUS. - Dorénavant, j'appliquerai les 5 minutes. Je suis désolé, je vous passerai la parole, je vous écouterai, mais je vous ai dit, dorénavant, j'appliquerai les 5 minutes car vous oubliez comment vous gériez cet hémicycle avant, 17 minutes que moi j'ai chronométrées. Je suis désolé, ce n'est pas grave... Continuez à déballer, on vous écoute...

Hilare BRUDEY. - Je veux dire deux choses : quand vous me dites que le Département à 650 kilomètres de routes, et que la Région en a 404, et que vous me dites que vous avez plus de routes à 3 ou 4 voies, prenons la largeur des routes de 3 ou 4 voies, même si vous mettez 20 mètres, vous multipliez par 400, cela donne 8 000 kilomètres carrés, d'accord. Si vous prenez 600 vous divisez par 10 vous avez autant, sinon plus, par contre ce que vous oubliez de dire, c'est que dans la nouvelle répartition, le Département aura à sortir de 29 M€ à 12 M€ quand vous, vous passez de 54 à 66, c'est-à-dire près de 5 fois, même plus de 5 fois que le Conseil Général, donc le rapport n'est pas pareil. Sur cet argument-là, vous n'arrivez à convaincre aucun guadeloupéen, pour dire qu'il n'y a pas une autre logique que celle que vous avez évoquée, pour la clef de la répartition.

Je vous dis, et je vous répète, et c'est la dernière fois : vous avez règlement intérieur, vous n'avez qu'à l'appliquer, il y a des groupes qui sont créés dans le cadre du règlement intérieur, vous appliquez les groupes, et il y a un temps de parole qui est prévu proportionnellement au nombre

- **REGION GUADELOUPE** - Assemblée plénière ordinaire du 13 Mars 2017.

d'élus dans chaque groupe, donc appliquez-le. Les 5 minutes, cela ne va pas se faire comme cela, ce n'est pas prévu dans le règlement intérieur.

Dons si justement, vous dites que nous, nous avons mal géré et nous n'avons pas réussi à faire de la communication ou de la concertation, et nous nous comportons, au nom de l'ancien Président, comme un dictateur, ne faites pas comme nous !

Ary CHALUS. - Vous dites des choses que je n'ai pas encore dites...

Hilare BRUDEY. - Ne faites pas comme nous !

Et concernant l'eau, vous avez dit dans votre campagne que vous alliez trouver de l'argent pour régler le problème de l'eau et maintenant vous dites : j'ai mis 13 M€, personne ne m'aide... Vous aviez parlé à l'époque de 700 millions, et vous êtes sur 13 et vous dites que vous en avez fait beaucoup, un quart de la durée de la mandature.

J'en ai terminé, merci.

Ary CHALUS. - Vous voyez, vous dites des choses que je n'ai pas dites. Vous venez de dire que nous sommes devant la population, et la population en a marre de ça, vous montrez votre vrai visage, Monsieur BRUDEY. C'est vous qui êtes délégué pour défendre, mais ce n'est pas grave. Comme je le dis, nous savons ce que nous faisons, vous avez eu votre temps de jeu, maintenant c'est notre temps de jeu. Laissez-nous jouer, laissez-nous travailler pour les guadeloupéens.

Voilà, et comme je le dis encore, si à travailler convenablement, si à aider, si à verser une subvention pour aider chaque année aussi le Département, cela ne nous dérangera pas de le faire, mais nous faisons notre travail. On ne laisse pas les choses comme elles sont actuellement, on fait notre travail. Si nous avons laissé ce que nous avons trouvé, je pense que nous n'aurions pas pu mener à bien notre politique.

Merci à vous Monsieur BRUDEY, merci de votre intervention, nous allons passer au vote.

M. Georges HERMIN. - Oui, Président, je voudrais dire simplement, puisque j'ai laissé la possibilité à tout un chacun de s'exprimer puisque nous avons aujourd'hui choisi un représentant, mais à vous entendre, c'est vrai que j'ai envie de dire certaines choses, parce que c'est vrai que la population nous entend, et nous écoute.

Vous avez dit, c'est vrai, Président, quand vous êtes arrivé ici, tout au début : ce serait bien que nous puissions passer au stade de la concertation, et je l'ai apprécié, comme tous les guadeloupéens, et je ne peux pas comprendre, Président, sincèrement, que vous puissiez dire à la face de la Guadeloupe, parce que le Département ne vous a pas répondu, vous qui êtes en

- **REGION GUADELOUPE** - Assemblée plénière ordinaire du 13 Mars 2017.

réunion tout le temps pour défendre les intérêts de la Guadeloupe, de Marie-Galante, avec la Présidente, pas une seule seconde vous n'avez trouvé le temps pour lui dire que nous devons discuter de cela, alors qu'elle sera amputée dans son budget de 16 millions. Président, sincèrement, est-ce que vous pensez que la Guadeloupe va vous suivre, simplement en lui disant que je prendrai tout cela, et que je le répartirai dans les communes ? Comme si le Département n'a pas l'habitude de travailler convenablement pour les communes. Il y avait d'autres façons de faire cette clef de répartition, et j'en appelle à votre conscience, parce que vous en avez une, pour que vous puissiez vous dire sur celle-là c'est un coup politique, mais cela ne va pas dans l'intérêt de la Guadeloupe, parce que nous devons faire en sorte que les Assemblées travaillent en partenariat. Je pense qu'au début, vous l'avez dit, que c'était cela, votre leitmotiv, et je crois que vous vous en éloignez, sincèrement.

Ary CHALUS. - Merci collègue, mais rassure-toi, nous continuons à travailler, comme je te l'ai dit, nous appliquons une loi, dans le cadre de la loi NOTRe, et nous allons nous concerter. Comme je viens de le dire, s'il y a de l'aide à apporter au Département, en ce sens, sur les travaux à faire sur les routes, voilà.

Mme Hélène VAINQUEUR-CHRISTOPHE. - Monsieur le Président, dans le cadre de cette délibération qui nous est soumise aujourd'hui, en tant que maire d'une commune, je devrais me féliciter. Je me félicite effectivement que vous puissiez accompagner les communes plus fortement, mais je rejoins mes collègues, concernant le Département. Même si vous avez la compétence, ils ont déjà voté leur budget pour cette année, donc c'est là qu'il manque une concertation et que vous devriez puisque vous vous rencontrez de façon régulière... La conférence de l'action publique a été mise en place, et sert également à cela : pourquoi n'avez-vous pas discuté, pour étaler, ou pour prévenir, pour éviter que cette application de cette délibération se fasse cette année ? Parce qu'ils ont déjà anticipé la recette, donc c'est dans ce cadre-là que je dis qu'il y a un manque de concertation. A ce titre-là, je ne peux que voter contre, parce que je ne comprends pas véritablement ce manque de cohérence et de synergie entre les collectivités.

Nous avons choisi en Guadeloupe d'avoir 2 collectivités, jusqu'à ce que cela change, il faut que l'on travaille ensemble, main dans la main. Or là, il me semble que la discussion n'a pas été suffisamment établie entre vous deux, vous les deux Présidents, de façon à pouvoir avoir une autre solution que de délibérer. Puisque vous êtes obligé de mettre dans votre délibération : considérant l'absence de réponse formelle de Madame la Présidente, mais c'est du jamais vu que l'on puisse mettre cet argument-là dans un considérant. Cela montre bien qu'il y a quand même

- **REGION GUADELOUPE** - Assemblée plénière ordinaire du 13 Mars 2017.

un souci, donc vous devriez en amont, régler ce problème avec Madame la Présidente, de façon à pouvoir ou étaler ou différer, mais bien entendu, il faut trouver une solution.

M. Olivier SERVA. – Monsieur le Président, chers collègues, en réalité, il y a deux choses qui doivent être dites tout à fait sereinement. La première, c'est que, en fait, il y a un courrier qui a été envoyé, et si vous lisez la teneur du courrier, ce courrier demandait au Département de nous expliquer quelle était l'utilisation de ces fonds. Si vous l'avez, vous aurez cette information-là. Des indiscretions m'ont fait comprendre que le Département estimait qu'il n'avait pas de comptes à rendre sur l'utilisation de ces fonds et qu'il avait peut-être oublié, avec le poids des années, que la répartition était décidée par la Région. Cela, c'est un premier fait, que vous ne devez pas occulter.

Et puis, dans les bonnes relations entre les collectivités, quand on vous écrit, la courtoisie veut que vous répondiez, entre deux Présidents, c'est la moindre des choses.

Et puis, un 3^{ème} point, peut-être le plus douloureux, c'est la loi NOTRe : la Région devient chef de file du développement, et elle peut tout à fait estimer, que dans une utilisation rationnelle, objective, apaisée, égalitaire, entre les communes, qu'elle reprend la main sur une partie des fonds, pour qu'elle soit beaucoup plus efficace, c'est la décision prise aujourd'hui.

Ary CHALUS. - Et pour finir là-dessus, pour répondre à Madame VAINQUEUR, sur son intervention. Comme je l'ai expliqué, je l'ai dit, rien n'empêche demain la Région de verser une subvention, quel qu'en soit le montant, au Département, mais nous appliquons la loi. Je suis désolé, on applique la loi, nous sommes autorité...

Georges HERMIN. - ...Président, on ne conteste pas cela, on conteste une chose, et vous n'allez pas m'empêcher de le contester, c'est que normalement, en Guadeloupe, le nouveau Président que vous êtes, peu importe, aurait dû mener la concertation avec la Présidente. Vous êtes tout le temps ensemble, vous défendez les intérêts de la Guadeloupe, donc peu importe, vous êtes le chef de file, c'était la raison pour que vous puissiez emmener cette concertation.

Deuxième élément, on ne peut pas ponctionner 16 millions, alors que vous savez que le budget du Conseil Départemental est déjà voté, quand vous faites cela, c'est une sanction une sanction politique, et c'est ce que vous êtes en train de dire à la Guadeloupe. Vous sanctionnez le Département, et politiquement vous sanctionnez Mme BOREL-LINCERTIN et l'ensemble des conseillers généraux. C'est ce que vous êtes en train de dire publiquement à la Guadeloupe.

Ary CHALUS. – Collègue, pourquoi tu parles du mot « sanctionner » ?

- **REGION GUADELOUPE** - Assemblée plénière ordinaire du 13 Mars 2017.

Georges HERMIN. – On n’est pas en train de jouer à la marelle. Tout le monde m’a compris dans cette assemblée.

Ary CHALUS. – Laisse- moi répondre. On sanctionne quelqu’un pour qui on a voté en janvier 13 millions de fonds européens ? Sérieusement, ne dites pas n’importe quoi, pour investir sur l’eau, je suis désolé, ne parlez pas du mot sanction. Je le dis encore, nous avons pris nos responsabilités, et comme je le dis, mes services ont fait leur travail, comme nous avons l’habitude de le faire, quels que soient les techniciens de chaque collectivité. Je vous prends un exemple, quand nous allons dans une commune, je n’appelle pas le maire pour lui dire que je viens, nos services se rencontrent, et par la suite nos Cabinets font leur travail.

Voilà, il est temps que nous arrêtons ce débat.

Georges HERMIN. – Les techniciens de la collectivité régionale sont des guadeloupéens, comme les techniciens de la collectivité départementale, c’est à vous justement de faire le lien, et de faire en sorte que l’on ne puisse pas les mettre en confrontation.

Ary CHALUS. - Comme je l’ai expliqué, nous avons appliqué la loi dans le cadre de la loi NOTRe et il y a d’autres choses qui se feront encore. Pour moi, à ce niveau-là, il n’y a aucun problème pour que nous puissions continuer à travailler, mais on le sait.

Il y a des choses que l’on doit faire quand même, avant de le faire on pose des questions, sachant que la loi NOTRe entre en vigueur. Pourquoi ne m’a-t-on pas appelé pour me dire : cette année, on transfère la compétence transport que nous avons l’habitude de mettre, est-ce que vous allez le faire ? Personne ne m’a posé la question non plus...

(Intervention inaudible dans la salle)

Ary CHALUS. - Donc voilà, chers amis, nous avons fait le travail, et comme je le dis, pour moi il n’y a aucun problème pour que nous puissions continuer. Les communes et les communautés d’agglos seront contentes pour leurs populations. Moi, je fais passer l’intérêt pour la population avant toute considération!

(Intervention inaudible dans la salle)

Ce n’est pas grave, nous allons passer maintenant au vote.

Qui est contre ?

10 contre.

Qui s’abstient ?

- **REGION GUADELOUPE** - Assemblée plénière ordinaire du 13 Mars 2017.

Merci.

Le point est adopté.

QUESTIONS DIVERSES

Jean-Claude CHRISTOPHE. - Monsieur le Président, chers collègues, c'est en ma qualité de membre de la Commission sur l'octroi de mer, qu'il m'est fait l'honneur de présenter ce rapport à l'Assemblée ayant pour objet l'exonération d'octroi de mer sur l'importation de cyclotron et de ses accessoires.

Conformément à l'article 6 de la loi n°2004-639 du 2 juillet 2004, modifié par la loi du 29 juin 2015, le Conseil Régional de Guadeloupe peut exonérer de la taxe d'octroi de mer l'importation des biens destinés aux établissements et centres de santé, ainsi qu'aux établissements et services sociaux et médico-sociaux, publics ou privés.

Une demande d'exonération a été adressée à la collectivité Régionale par la SEM patrimoniale, Région Guadeloupe, agissant comme membre du groupement d'intérêt public, dénommé Cyclotron Guadeloupe CIMGUA (centre d'imagerie moléculaire de la Guadeloupe) qui a notamment pour objet la gestion de Cyclotron à vocation radio-pharmaceutique des laboratoires, et tous les équipements qui s'y rapportent. Le CIMGUA, dont l'implantation se réalise aux Abymes, aura pour partenaire privilégié le CHU de Pointe à Pitre Abymes, et sera doté d'une équipe composée de deux médecins nucléaires, 2 radiopharmaciens, 3 manipulateurs d'électroradiologie, un radiophysicien, un cyclotroniste, une personne compétente en radio protection, 2 préparateurs en pharmacie, un cadre administratif, un agent du service hospitalier.

Ce centre souhaite donc importer en exonération de la taxe d'octroi de guerre des enceintes blindées, un cyclotron et 2 modules de synthèse d'une valeur de 1 489 310 €. L'acquisition de cet équipement performant permettra une prise en charge plus rapide et plus complète de patients et contribuera ainsi à améliorer l'offre de prestations et à optimiser la qualité des soins prodigués aux patients en Guadeloupe. Le montant de l'exonération de l'octroi de mer est estimé à 104 252 €, l'octroi de mer régional restant dû est de 37 233 €. Les conditions fixées par l'article 6 au point 4 de la loi n° 2004-639 du 2 juillet 2004 modifiée étant remplies, je vous propose d'accorder à ce centre l'exonération de la taxe d'octroi de mer sollicitée.

- **REGION GUADELOUPE** - Assemblée plénière ordinaire du 13 Mars 2017.

Ary CHALUS. - Merci, y a-t-il des questions concernant ce point ?

Pas de questions ? Pas d'interventions ?

Qui est contre ?

Pas d'abstention ?

Merci. Le point est adopté.

Betty ARMOUGON. - C'est vrai que je souhaitais débattre sur l'orientation budgétaire, parce que l'orientation budgétaire, c'est un débat. Ce que j'ai à dire est pour l'ensemble des collègues, concernant ce qui se passe sur le territoire. Comme je l'ai dit, ainsi, aujourd'hui, je décide de prendre la parole, et je vous remercie, Président, de me donner l'occasion de m'exprimer. C'est parce qu'il y a un sujet qui me préoccupe et qui doit nous alerter, nous, élus régionaux, c'est la montée de la violence qui gangrène la Guadeloupe depuis le début de l'année.

Les chiffres liés aux actes de violence et de délinquance sont alarmants dans notre département. On compte déjà 8 homicides, une augmentation constante des vols et violences, de braquages avec armes, dont la plupart de ces faits sont commandités par des individus de plus en plus jeunes. Pour rappel, les derniers en date sont commis par des enfants de 12 à 16 ans. Nous vivons dans une société où les actes les plus graves sont devenus banals, comme fumer un joint, par exemple. Une société dans laquelle il n'y a aucune crainte de l'autorité ; résultat, notre jeunesse, sans faire de généralités, est envahie par un sentiment d'impunité et d'invulnérabilité. Avant, certaines figures étaient respectées, car elles faisaient partie de nos valeurs, de nos mœurs, exemple, la peur du gendarme, la crainte du prêtre de la paroisse. Aujourd'hui, tout cela semble s'être envolé. Tous ces comportements sont la résultante d'un rejet des fondamentaux du savoir-vivre ensemble, et surtout d'un rejet des règles de la société. La première cause liée à ce phénomène de délinquance, c'est la désocialisation de la jeunesse, dans notre département, où le taux de chômage avoisine les 30 %, 60 % des 15-25 ans, et où l'illettrisme concerne 25 % de la population. Le trafic de drogue apparaît comme une solution de facilité pour certains, il est donc le symptôme d'un mal qui prend sa source dans l'oisiveté, le chômage, le décrochage scolaire, l'absence de cadre familial et de repères, etc.

Alors, qu'avons-nous fait pour éviter cette dérive ? Que devons-nous faire pour l'éviter ? Comment réagir contre ces vidéos où ces jeunes font une déclaration de guerre aux forces de l'ordre ? Comment réagir contre la montée en puissance des réseaux sociaux, qui ont le pouvoir de détruire la réputation, la notoriété mais aussi la vie de certains ? Comment réagir contre la

- **REGION GUADELOUPE** - Assemblée plénière ordinaire du 13 Mars 2017.

montée en puissance du trafic de drogue ? Comment réagir contre le trafic d'armes ? Et pourtant, il existe un panel d'outils, de dispositifs, qui permettent de cibler et de traiter des problèmes de délinquance sur le territoire, des dispositifs comme le **Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD)**, mis en place dans certaines communes, qui nous amènent à trouver des solutions ensemble, avec des partenaires comme la CAF, l'Education Nationale, les bailleurs sociaux, les associations, les administratifs des collectivités etc., le CISPD dans les comités d'agglomérations qui met en place des projets de territoire en apportant des moyens financiers et humains, les contrats de ville, dont 4 communes bénéficient, qui permettent de mobiliser le droit commun de chacun, avec un programme global d'action autour de trois piliers : l'axe de la cohésion sociale, l'axe du cadre de vie renouvellement urbain, l'axe emploi et développement économique. Le travail de terrain entre la gendarmerie et la police qui fonctionne très bien. Avec tous ces éléments de réponse, Président, pourquoi n'arrivons-nous pas à stopper ce trafic d'armes et ce trafic de stupéfiants ?

Après avoir mené des réflexions sur le sujet, des constats alarmants ont été faits, ce qui me permet aujourd'hui de vous interpeler, chers collègues, et de prendre ensemble une décision qui permettra d'améliorer la situation sur l'ensemble du territoire. Nous avons constaté que l'implantation de la majorité des institutions décisionnaires dans l'île soeur mettent en lumière un déséquilibre qui constitue un handicap certain pour notre département. Je prends comme exemple la délocalisation de la direction de certaines administrations, comme France Telecom, la douane, l'Armée, les banques, les assurances. Tout cela pour dire que l'éloignement des centres de décision a des incidences multiples : lourdeurs administratives, disparités dans la gestion des dossiers, perte d'emploi pour nos cadres générant ainsi une fuite de nos têtes pensantes vers l'hexagone, ou l'étranger, car n'ayant plus suffisamment d'opportunités localement.

Comme vous le savez, dans le cadre des missions régaliennes de l'Etat, la douane par sa présence dans les DOM doit avoir des outils efficaces, capables de réduire les phénomènes de délinquance, qui gangrènent depuis quelques années notre archipel. En effet, la Direction interrégionale est basée en Martinique, intégrant ainsi la Direction régionale des gardes côte, le commandement. Les brigades de surveillance nautiques sont basées en Guadeloupe, mais pour des raisons liées aux compétences de l'ADEI, elles ont été rattachées à la Martinique. Ce regroupement n'est pas de nature à œuvrer dans l'efficacité.

J'avais déjà soulevé le problème lors d'une réunion avec Monsieur le Sous-Préfet, et mon collègue BAJAZET peut en témoigner : il est vrai que quelques semaines après, j'ai constaté qu'une mesure adéquate a été prise, avec la mise en place de bateaux à échéance pour seulement

- **REGION GUADELOUPE** - Assemblée plénière ordinaire du 13 Mars 2017.

2018. Mais je pense qu'au vu de l'urgence de la situation, il est important d'accroître les dispositifs pour renforcer la surveillance de nos côtes, dès maintenant. La brigade de surveillance nautique de Basse-Terre n'a pas ce moyens d'interventions, depuis plus de 4 ans, le rôle de la douane est déterminant dans la lutte contre les stupéfiants, contre les trafics quels qu'ils soient. Sa présence dans l'espace territorial de l'archipel est indispensable. Tout au contraire, on assiste à un démantèlement des unités de surveillance par des regroupements des unités, laissant ainsi de larges zones côtières sans surveillance. Force est de constater que nos côtes sont très perméables, et que la drogue est omniprésente dans beaucoup de nos foyers et facilement accessible par nos jeunes, en perte, ou en quête de repères.

Mesdames et Messieurs les élus, la situation est plus que préoccupante, il est de notre devoir de tirer la sonnette d'alarme. Comment pouvons-nous agir sur les trafics et leurs lots de conséquences dramatiques dans les quartiers de nos villes, si nous n'intervenons pas à la source de ce problème ?

Dans la même logique, il m'apparaît impératif que le port de Pointe-à-Pitre soit doté d'un scanner, et ce, afin de vérifier le contenu de tous les containers qui y sont débarqués. Le développement du trafic illicite de stupéfiants génère la création de bandes que nous connaissons sur les territoires, et surtout, alimente un circuit informel de travail illégal. Ces trafiquants sont très bien organisés et connaissent toutes les failles du système, alors que nous, élus, sommes déconnectés de la réalité.

La Direction régionale de Guadeloupe a perdu une centaine d'emplois depuis 2007, l'année où a commencé la réduction budgétaire, alors qu'au niveau direction inter-régionale de Martinique, cela n'a pas été le cas. Pour rappel, la Cour des Comptes, dans son dernier rapport, a pointé du doigt le manquement de services des douanes de la Martinique. Par exemple, trois gros bateaux renvoyés à leur destinataire, car trop rapides pour acheter deux plus petits, qui n'ont jamais vu les eaux de la Martinique, chose que nous avons vue à la télévision dernièrement.

Gageons que dans une éventuelle restructuration de la DRGC, l'Etat prenne réellement en compte la spécificité archipélagique de la Guadeloupe, car aujourd'hui, si les moyens se trouvent en Martinique, il faut savoir que cette réalité archipélagique complexifie la surveillance des zones côtières. En effet, la fuite de toutes ces Instances dirigeantes est un manque à gagner important pour l'économie guadeloupéenne, alors même que c'est une manne financière pour la Martinique. Sans compter qu'à court terme, les risques de voir la disparition de tous les transitaires au profit de ceux de la Martinique, si nous acceptons un éventuel transfert de la recette régionale. En tant qu'élue, je ne peux accepter cela, et aucun élu de la Martinique ne l'aurait accepté.

- **REGION GUADELOUPE** - Assemblée plénière ordinaire du 13 Mars 2017.

Quel modèle de la société veut-on créer pour la Guadeloupe ? Il est urgent de réagir et de lutter pour que des mesures soient prises, afin de freiner une délinquance qui est quotidiennement à nos portes et en constante progression. Or, nous avons des atouts, nous savons que délinquance et tourisme sont incompatibles. N'attendons pas que le tableau se noircisse, et que la situation se dégrade de par notre immobilisme ou par un manque de décisions qui desservent notre territoire. Le tourisme est l'une des clefs de développement économique, mettons en place une collaboration avec les îles voisines, et signons avec eux une convention de lutte contre toutes sortes de trafic.

Il est de notre devoir, en tant qu'élus, d'interpeler le Gouvernement sur les dysfonctionnements et incohérences qui nous pénalisent fortement, et font le lit de tous les dommages collatéraux liés au trafic de stupéfiants. C'est pour cela que je vous demande, Président, de prendre une motion pour stopper ces délocalisations qui pénalisent nos entreprises, nos institutions, nos enfants, nos familles, et qui ralentissent fortement notre développement économique. Soyons tout simplement, chers collègues, des élus responsables, avec un objectif : penser à l'avenir de nos enfants, et à l'avenir de notre pays.

Je vous remercie de votre attention.

Ary CHALUS. - Merci collègue. Je ne pensais pas que vous seriez aussi longue.

Betty ARMOUGON. - Le sujet était intéressant...

Ary CHALUS. - Oui, mais il fallait quand même prévenir de la longueur d'un discours...

Lucianne FAITHUL-VELAYOUDOM. - Bonsoir à tous.

Monsieur le Président, je participe à la Commission culture de la Région, et j'observe que des subventions, des accompagnements, sont proposés aux organisateurs de spectacles, aux associations, dans le cadre du spectacle vivant, ou des actions ponctuelles, mais je vais joindre ma voix à celle du Président du Conseil Régional des Jeunes, pour parler de la culture concernant les jeunes.

Monsieur le Président, pensez-vous pouvoir accorder une possibilité d'accès à la culture aux jeunes lycéens et étudiants ? Parce que les étudiants ne roulent pas sur l'or, et ils n'ont pas toujours le budget conséquent pour bénéficier des offres culturelles. Donc pensez-vous pouvoir leur accorder des tickets à moindre coût, pour l'accès aux différents spectacles culturels, et des facilités de transports aussi sur les lieux de spectacle, sur les lieux de culture, plus globalement ?

- **REGION GUADELOUPE** - Assemblée plénière ordinaire du 13 Mars 2017.

Autre chose. Je n'ai pas entendu parler du concept de culture sociale et solidaire, la culture sociale et solidaire permet d'amener la culture sur les lieux de vie, ce qui participe à la démocratisation de la culture, on peut de ce fait l'amener dans la ruralité, par exemple. Donc que pensez-vous mettre en place pour faciliter l'accès de la culture aux jeunes, et au monde rural ?

M. Georges BREDENT. - Je vais intervenir avant, pour apporter quelques éléments de réponse. Bien évidemment, je remercie la collègue pour son intervention. Je voulais apporter quelques éléments de réponse.

Sur la question de savoir ce qu'il faudrait faire pour rapprocher la culture des citoyens, c'est un peu ce que tu poses comme question, l'action du Conseil Régional va porter notamment sur l'aide à apporter aux réseaux de diffusion. Par exemple, il y a un réseau de diffusion qui est le CEDAC, qui permet justement d'emmener la culture, un certain nombre de spectacles, dans des communes où les salles de spectacle ne permettraient pas d'accueillir ces spectacles-là, c'est à dire, ceux qui les accueilleraient, les producteurs, ne pourraient pas rentabiliser le spectacle, uniquement avec les recettes. C'est le cas pour Marie-Galante, c'est le cas également dans un certain nombre de communes rurales. Notre politique, qui vise à faire en sorte que la culture soit accessible à tous, et à lutter contre les discriminations territoriales et sociales, elle vise à alimenter entre autres le CEDAC pour lui permettre par un jeu de mutualisation d'offrir des spectacles à des guadeloupéens, quel que soit l'endroit où ils se trouvent, et qu'ils ne soient pas pénalisés simplement parce que, justement, les structures ne pourraient pas accueillir le nombre de spectateurs suffisant pour rentabiliser le spectacle. C'est donc une dotation du Conseil Régional. La réponse de l'accès à la culture au plus grand nombre, elle est abordée par ce biais là, au niveau de la Région, et on répond ainsi à la loi de juillet 2016, qui permet de rapprocher la culture des citoyens, et de faire une sorte d'action culturelle territoriale.

Sur la question de l'aide aux transports, ce n'est pas tellement la compétence de la Région de permettre aux jeunes de bénéficier d'aides aux transports pour aller sur les lieux de spectacle, mais on répond par le biais que je t'ai indiqué, en amenant le spectacle aux jeunes qui seraient éloignés des grands centres, en lui amenant le spectacle là où ils se trouvent.

On répond à ta question de l'aide aux transports. Voilà les deux éléments de réponses que je pouvais apporter aux questions que tu a posées...

Ary CHALUS. - Je vais continuer.

Concernant le ticket, le transport, c'est une idée que nous avons dans le cadre des états généraux de la jeunesse, que nous sommes en train de préparer. Nous allons mettre cela sur un questionnaire, avec une carte qui sera comme la carte Navigo. C'est une chose que nous avons en

- **REGION GUADELOUPE** - Assemblée plénière ordinaire du 13 Mars 2017.

tête et comme je le dis, nous avons mis en place un projet Baie-Mahault 'Art qui se fait chaque année, et qui est itinérant. Un exemple parmi tant d'autres, j'ai même vu aujourd'hui qu'il y a **Saint-Anne'Art**, cela fait plaisir. Nous avons notamment des projets pour les jeunes sur le nautisme, sur les centres de loisirs en mer, tout cela. Ce sont des choses que nous sommes en train de travailler, pour proposer à notre jeunesse, lorsque nous allons lancer notre questionnaire sur les états généraux de la jeunesse. J'ai vu qu'à Pointe-à-Pitre, ils vont faire **Karukera Bay**.

Mais rassure-toi, si tu as des propositions, je suis preneur. Dès que c'est pour la jeunesse, il n'y a aucun problème à ce niveau-là, tu peux faire remonter aux DGS ou à Georges en matière de culture, je suis preneur et rapidement, car ils ont besoin de cela.

Concernant Madame ARMOUGON, vous m'avez demandé si j'ai chronométré, effectivement ; 12 minutes. Oui, n'en déplaise à certains, j'ai mon chronomètre et je le fais tous les jours.

On vient d'apprendre que l'on vient de tirer sur un jeune de 11 ans à **Capesterre**. A l'instant, il est blessé gravement. Il faut que l'on soit clairs, le discours que tu as fait, d'autres élus en ont déjà faits, on en parle tous les jours. Il est clair que la 1^{ère} chose à faire c'est l'amour, l'éducation, la famille, le bon voisinage, la camaraderie. Si nous n'essayons pas de retrouver cela. Pourquoi être ennemi de quelqu'un ? Nous sommes dans l'hémicycle, nous avons des discussions, et après c'est fini. C'est cela le problème aujourd'hui, nous avons tellement de jeunes qui ne se connaissent pas, tellement de tantes qui ne connaissent pas leurs neveux, nièces, cousins germains. Voilà il y a une violence, même entre parents aujourd'hui, et cela se passe à tous les niveaux. J'en parlais il y a deux jours avec une jeune Pointoise qui me disait des idées. Mais nous sommes aussi responsables, nous, élus, la précarité, les familles dans la misère, les familles en difficultés, qui vivent sans eau ou électricité, j'ai noté certaines petites choses...

(Intervention inaudible dans la salle)

Je sais que la Région Guadeloupe par exemple finançait l'amélioration de l'habitat, j'ai des familles qui ont reçu des notifications de 10 000 € et qui n'ont eu que 1 700 € de travaux réalisés. Comment voulez-vous que leurs enfants, qui n'ont pas un toit convenable, ne tombent pas dans la délinquance. Parce que l'on trouve ces familles, j'ai un journaliste qui m'a montré un exemple simple : des photos de réception de leur maison. Je crois que c'était toi le responsable à l'époque au Conseil Régional, je te pose la question...

(Intervention inaudible dans la salle)

- **REGION GUADELOUPE** - Assemblée plénière ordinaire du 13 Mars 2017.

Mais cela, c'est de la précarité, parce que je l'ai connu moi quand je suis arrivé à la tête de Baie-Mahault. Aujourd'hui, certaines personnes l'oublient, j'ai fait du bien, je ne dois rien à personne, seulement aux guadeloupéens qui m'ont mis là, et c'est pour cette raison que je ferai toujours mon travail convenablement, pour respecter les guadeloupéens. Certains oublient, quand vous voyez des élus se mépriser, et nous sommes là pour un travail, insulter d'autres collègues élus, mais le jeune qui voit cela.

Hilare BRUDEY. - Lorsqu'un élu empêche un autre élu de s'exprimer, la population ne le comprend pas non plus.

Ary CHALUS. - Lorsqu'un élu parle 17 minutes...

Hilare BRUDEY. - ...On est 12, on aura 1 heure par question.

Ary CHALUS. - Cela ne me dérange pas collègue. Il faut me le dire avant.

(Discussions croisées)

Hilare BRUDEY. - Nous sommes 12 dans le groupe, on a droit qu'à 5 minutes.

Ary CHALUS. - Quand la population voit cela, certains élus qui veulent être députés, à mépriser les jeunes, insulter. Je dis aujourd'hui : on peut ne pas avoir les mêmes convictions, on peut ne pas être d'accord, on se le dit, mais en se respectant, car quelle que soit la personne dans cette salle aujourd'hui. Je vais n'importe où en Guadeloupe, je n'ai pas crainte des jeunes, parce que je m'investis, je suis sur le terrain. Peut-être que des fois je dérape mais tout ce que je fais, je le fais avec mon cœur.

Aujourd'hui, comment aller contre des violences sentimentales, que nous avons connues aujourd'hui sur les 11 ou 12 décès que nous avons ? Quand vous voyez certaines personnes harceler certaines femmes. Alors sachez une chose : c'est nous qui sommes les premiers responsables ; savoir tendre la main à quelqu'un, savoir donner conseil à quelqu'un. Il faut savoir aujourd'hui - et c'est pour cela que l'on va lancer les états généraux de la jeunesse - aller à la rencontre de tous les jeunes guadeloupéens. Posez-leur la question et on verra.

Dans le budget, on a déjà prévu de mettre 1,5 million pour accompagner par la formation, la création d'entreprises, ce dont nous avons parlé, les aides d'1,5 million pour aider les petites entreprises. Quand nous parlons des 10 millions pour l'amélioration de l'habitat, nous allons essayer de voir d'ailleurs, les bailleurs sociaux, parce qu'on a trop de problèmes, on va essayer de trouver une solution. Nous avons quelqu'un qui est parti aujourd'hui avec 73 000 €, les entrepreneurs sont là, les familles ont des difficultés, les artisans ne sont pas payés...

- **REGION GUADELOUPE** - Assemblée plénière ordinaire du 13 Mars 2017.

(échanges en créole)

Georges HERMIN. - Président, juste une minute sur l'amélioration de l'habitat. Ce dispositif, on ne peut pas en parler comme cela, Président, parce que c'est vrai que pendant des années - je ne parle pas uniquement du Conseil Régional, je parle aussi du Conseil Départemental, l'ensemble -, ce dispositif a aidé beaucoup de guadeloupéens. C'est un très bon dispositif, et cela a très bien fonctionné. Il peut y avoir quelques cas, quelques exceptions, mais on ne peut pas se permettre aujourd'hui Président de décrier ce dispositif.

Ary CHALUS. - Au contraire. Tu n'as pas compris. Je viens de dire que l'on va mettre 10 millions...

Georges HERMIN. - ...Même par le passé, cela s'est très bien passé. J'étais un de ceux qui a fait le plus d'amélioration de l'habitat sur le territoire de la Guadeloupe et de Morne-à-l'Eau. Je peux vous assurer d'une chose, Président, bon nombre de guadeloupéens ont été bien servis, et les entreprises ont fait leur travail convenablement, il ne faut pas décrier les entreprises. Elles ont très bien fait leur travail.

Ary CHALUS. - Pourquoi parler de décrier ? Je ne comprends pas.

Georges HERMIN. - Quand on prend quelques exceptions pour mettre cela en avant.

(Échanges en créole)

Ary CHALUS. - ...Je viens de te dire que nous allons voir tous les bailleurs sociaux, tous ceux qui accompagnent, pour délimiter dans chaque commune un nombre de personnes à accompagner. On a mis 10 millions, j'ai dit que nous avons des personnes qui ont reçu des subventions qui devaient accompagner l'amélioration à l'habitat, qui ont pris des artisans, elles disparaissent.

C'est pour vous dire Madame ARMOUGON qu'il y a un travail qui doit se faire, nous le ferons, les CISPDP ont un travail à faire. Nous avons eu à parler dernièrement, au Ministère de l'Outre-mer, une réunion pour présenter les mesures, où nous avons décliné ce qui a été fait. Moi je dis qu'il faut que l'on soit sur le terrain, il faut que les communes aient de l'argent pour mettre en place des actions pour leurs jeunes, de la formation, aider et accompagner leurs jeunes, surtout par la formation.

Betty ARMOUGON. - C'est vrai que le CISPDP fait un travail de qualité sur le terrain, il n'y a pas de problème, ce que j'ai voulu mettre en avant, c'est concernant la délocalisation des institutions qui vont vers la Martinique. Nous devons prendre une motion pour stopper tout cela parce que cela pose vraiment problème. Ce n'est pas normal...

- **REGION GUADELOUPE** - Assemblée plénière ordinaire du 13 Mars 2017.

Ary CHALUS. - ...Je vous ai laissé parler. On va s'en occuper, il n'y a pas de problème, on va en discuter, et je te demande de poser le dossier.

On vient d'apprendre quelque chose de très important là. Manuel VALLS a appelé à voter MACRON, c'est sur le Parisien.

(Brouhaha)

Georges HERMIN. - Il semblerait que nous ayons une collègue de la majorité qui soit plus ou moins souffrante, est-ce vrai ou faux ?

Ary CHALUS. - Non.

Georges HERMIN. - D'accord c'était une fausse information. C'était justement pour la soutenir au lieu de parler de Macron ou d'autres.

Ary CHALUS. - Non, c'est pour dire à la collègue que nous aurons plus de forces pour éviter la délocalisation.

(Intervention en créole)

Ary CHALUS. - Chers amis, je vous remercie de cette plénière, et nous continuons à travailler. La séance est levée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.